

Demandes de renseignements particuliers

Étude des crédits budgétaires 2024-2025

Demandes de la 3^e opposition

Équipe – Médias et affaires gouvernementales

Avril 2024

1. Pour tout l’effectif d’Hydro-Québec depuis 2015-2016, indiquer, par année financière, ainsi que les prévisions pour 2024-2025 :

a. le nombre et la répartition, par tranche d’âge, du personnel masculin et féminin ;

Nous vous invitons à consulter notre Rapport annuel 2023, p. 83 :

<https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2023-hydro-quebec.pdf#page=83>

b. le nombre total d’heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) ;

Sommes comptabilisées en temps supplémentaire pour les années 2019 à 2023, cumulatif au 31 décembre (montants en M\$)

Groupe	2019	2020	2021
Innovation, Production et SSE	27,4	23,8	34,04
TransÉnergie & Équipement	46,8	37,6	43,4
Distribution, Approvisionnement et Services partagés	76,6	63,5	70,2
Technologies de l’information et des communications	7,5	7,5	7,9
Unités corporatives et autres	5,9	5,2	3,9
Total \$	164,2	137,6	159,5
Total en heures	2 608 824	2 128 796	2 438 167

Groupe	2022**	2023**
Groupe Exploitation et infrastructures	195,3	201,9
Technologies numériques	6,8	7,7
Talents et culture	3,6	3,4
Groupe Planif. Énergétique et expérience client	3,1	2,5
Groupe Stratégies et finances	1,5	1,5
Dév. Durable, rel. Communautés et comm.	0,3	0,4
Autres	0,02	0,1
Total \$	210,6	217,5
Total en heures	2 955 883	3 144 105

**Les données du tableau sont exprimées en millions de dollars.*

*** En raison d’une révision organisationnelle, de nouveaux groupes ont été créés ou fusionnés à partir de 2022*

Le portrait 2023 s'explique principalement par heures supplémentaires exercées en raison des pannes liées aux événements climatiques, tels que le verglas en avril, par la demande plus élevée de raccordements au réseau et par l'augmentation économique.

Exemples de situations nécessitant du temps supplémentaire :

- Le rétablissement de service en cas de panne ;
- Le comblement obligatoire des positions vacantes de l'horaire pour raisons de sécurité ;
- La réalisation de projets spéciaux ponctuels ;
- Les remplacements temporaires.

c. le nombre total de jours de vacances pris par le personnel ;

Cette information n'est pas disponible actuellement.

d. le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique ;

Année	2023
Plaintes fondées après enquête	2
Plaintes enquêtées	14
Plaintes non recevables après analyse	23
Autres (plaintes retirées, prescrites, etc.)	9
Total plaintes	46*

*2 plaintes fondées sont également au nombre des 14 plaintes enquêtées, expliquant le total de 46 et non de 48.

e. l'évolution de l'effectif régulier, par catégorie d'emploi (cadre supérieur et intermédiaire, professionnel, technicien, personnel de bureau, ouvrier et agent de la paix) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions) ;

Voir la réponse question 7.

f. le niveau de l'effectif pour toutes les catégories d'emploi, et ce, pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires.

2023			
Groupe d'emplois	Permanent	Temporaire	Total
Bureau non régi	149	94	243
Bureau régi	2 024	281	2 305
Cadres	2 109	150	2 259
Constables		11	11
Étudiants-Stagiaires		51	51
Ingénieurs	2 034	363	2 397
Métiers	4 776	932	5 708
Professionnels	1 156	83	1 239
Réseau	169	1	170
Scientifiques	222	69	291
Spécialistes	4 874	602	5 476
Techniciens	2 328	328	2 656
Total	19 841	2 965	22 806

2. Pour tout l'effectif d'Hydro-Québec, et ce, par direction, indiquer :

- a. le nombre de départs à la retraite depuis 2014-2015, par année financière, et les indemnités de retraite qui seront versées ;**

Les départs à la retraite depuis 2015 à HQ selon le [Rapport sur le développement durable](#) des dernières années ainsi que le [Hydro-Québec - Rapport annuel 2022 \(hydroquebec.com\)](#) (p.34):

- 2015 = 814
- 2016 = 772
- 2017 = 877
- 2018 = 936
- 2019 = 924
- 2020 = 773
- 2021 = 771
- 2022 = 822
- 2023 = 647

- b. le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines ;**

Le Plan de gestion des ressources humaines ne s'applique pas à Hydro-Québec.

- c. le nombre de départs à la retraite prévus pour 2024-2025 et les indemnités de retraite qui seront versées ;**

Pour l'année 2024, 724 départs à la retraite sont prévus.

Pour l'année 2025, environ 770 départs à la retraite sont prévus.

- d. le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique embauchés pour un ou des contrats.**

Ne s'applique pas à Hydro-Québec.

Lien 1 : <https://www.hydroquebec.com/developpement-durable/>

Lien 2 : <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2022-hydro-quebec.pdf#page=34>

<https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2022-hydro-quebec.pdf?v=20230223#page=34>

- 3. Fournir un portrait du régime de retraite d'Hydro-Québec. Préciser le taux de capitalisation depuis 10 ans, le nombre de participants actifs et retraités, le salaire versé aux gestionnaires de fonds, le rendement, les frais de gestion ainsi que le montant total, le nombre et le détail de tous les contrats octroyés à des tiers en lien avec ce régime de retraite.**

Ratio de capitalisation au 31 décembre 2023 : 144,6 % *

Participants actifs au 31 décembre 2023 : 22 900

Retraités et bénéficiaires et titulaires de rente différée 2023 : 24 764

Frais de gestion et d'administration 2023 : 190 M\$

Rendement de la caisse sur 10 ans : 8,1 %

* Donnée préliminaire puisque le rapport annuel du Régime de retraite d'Hydro-Québec de 2023 sera disponible en juin 2024.

- 4. Copie du rapport complet d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la société incluant l'étalonnage avec des entreprises similaires, prévu à la *Loi sur Hydro-Québec* (article 7.2).**

Conformément aux dispositions de la Loi sur Hydro-Québec, la Société a instauré un processus d'évaluations dans le cadre duquel elle se compare notamment à d'autres entreprises du secteur de l'électricité et rend compte tous les trois ans des résultats obtenus. Les plus récents résultats ont été présentés aux pages 123 à 125 du [Rapport annuel 2021](https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2021-hydro-quebec.pdf?v=20220322) d'Hydro-Québec.

Lien : <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2021-hydro-quebec.pdf?v=20220322>

- 3. Liste des sommes versées depuis 2013-2014, par année financière, à même le budget discrétionnaire. Indiquer :**
- a. le nom de la personne ou de l'organisme concerné ;**
 - b. la circonscription électorale ;**
 - c. le montant attribué ;**
 - d. le projet visé et le résultat.**

Hydro-Québec ne dispose pas de budget discrétionnaire.

- 4. Liste des sommes versées en dons et commandites depuis 2014-2015, par année financière. Indiquer :**
- a. le nom de la personne ou de l'organisme concerné ;**
 - b. la circonscription électorale ;**
 - c. le montant attribué ;**
 - d. le projet visé et le résultat.**

Nous vous invitons à consulter le site Web de l'entreprise pour obtenir la liste des organismes soutenus ainsi que quelques exemples d'initiatives.

Référence : <https://www.hydroquebec.com/dons-commandites/organismes-soutenus/>

- 5. Liste des voyages au Québec et hors Québec depuis 2014-2015. Indiquer :**
- a. les destinations, de même que les dates de départ et de retour ;**
 - b. copie des programmes et des rapports de mission ;**
 - c. les personnes rencontrées ;**
 - d. le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, etc.) ;**
 - e. le nom des ministres, des députés, du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et de tous les autres participants (avec leur titre et organisme), par mission ;**
 - f. la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant ;**
 - g. les détails de ces ententes ;**
 - h. les résultats obtenus à ce jour ;**
 - i. les investissements annoncés, le cas échéant.**

Les informations concernant les [frais de déplacement du personnel, au Québec, sont disponibles sur le site Web d'Hydro-Québec](#).

Le montant total des frais de déplacement du personnel correspond au total des frais engagés par Hydro-Québec pour le transport, l'hébergement et les repas de l'ensemble de son personnel lors d'un déplacement dans le cadre de leur travail.

Plusieurs fonctions amènent les employées à se déplacer dans les 17 régions administratives du Québec et à y séjourner. Les [frais de déplacement au Québec](#) et [hors Québec](#) du PDG, sont diffusés sur le site Web.

Lien 1 : <http://www.hydroquebec.com/documents-donnees/loi-sur-acces/diffusion-informations/frais-deplacement-personnel-hydro-quebec.html>

Lien 2 : <http://www.hydroquebec.com/documents-donnees/loi-sur-acces/diffusion-informations/frais-deplacement-quebec-pdg.html>

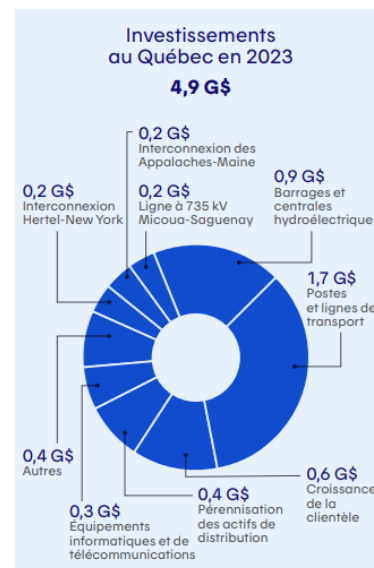
Lien 3 : <http://www.hydroquebec.com/documents-donnees/loi-sur-acces/diffusion-informations/frais-deplacement-hors-quebec-pdg.html>

6. Indiquer les sommes dépensées depuis 2014-2015, par année financière, ainsi que les prévisions pour 2024-2025, par votre ministère et ses organismes, pour l’informatique et les technologies de l’information. Préciser s’il s’agit d’achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CAG).

En 2023, Hydro-Québec a consacré 4,9 G\$ à ses investissements en immobilisations corporelles et incorporelles, incluant 0,3 G\$ consacrés aux équipements informatiques et de télécommunications.

Consultez le [Rapport annuel 2023 d’Hydro-Québec, p.17](#).

Lien : <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2023-hydro-quebec.pdf#page=17>



7. Nombre d’employés et d’ETC travaillant directement pour Hydro-Québec dans chacune des régions administratives en 2023-2024. Indiquer l’évolution des cinq dernières années, de même que la projection pour les cinq prochaines années, en ventilant par bureau régional et par section d’emploi.

Effectif total d’Hydro-Québec au 31 décembre 2023 :

Région administrative	2023
Abitibi-Témiscamingue	557
Bas-Saint-Laurent	396
Capitale-Nationale	1 722
Centre-du-Québec	314
Chaudière-Appalaches	346
Côte-Nord	1 198
Estrie	94
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	225
Lanaudière	185
Laurentides	1 316
Laval	430
Mauricie	1 219
Montréal	3 044
Montréal	9 508
Nord-du-Québec	1 036
Outaouais	551
Saguenay-Lac-Saint-Jean	665
Total	22 806

- 8. Pour toutes les divisions d’Hydro-Québec, la liste des formations, conférences, ateliers ou journées d’activités auxquels ont participé les employés. Indiquer le lieu, le coût, les frais de transport, de déplacement, de restauration, d’hébergement, le nombre de participants et le nom de la personne ou de l’entreprise qui a offert l’activité.**

Hydro-Québec diffuse sur son site Web les informations relatives aux activités de formation externes de ses employés. Consultez la page [Formation, colloque ou congrès – Frais de participation](#).

Lien : <http://www.hydroquebec.com/publications/fr/loi-sur-acces/colloques-formations.html>

- 9. Pour toutes les divisions d’Hydro-Québec, fournir la liste des subventions octroyées, de même que la liste détaillée de tous les bénéficiaires et le montant reçu.**

La liste des programmes offerts par Hydro-Québec ainsi que le suivi énergétique et budgétaire de ceux-ci sont présentés chaque année dans le cadre de la reddition de compte annuelle du Distributeur, plus précisément dans le document « *Efficacité énergétique* » des Renseignements fournis en vertu de l’article 75.1 pour l’année 2023.

Ce document, pour l’année 2023, sera accessible pour consultation du public au printemps 2024 à partir du [site Web d’Hydro-Québec](#).

Une description de ces programmes et de leurs objectifs respectifs est également disponible dans le document suivant : [Suivi administratif de la décision D-2019-088](#).

Pour plus de détails sur les programmes offerts, consultez le site Web d’Hydro-Québec, section « [Mieux consommer](#) » - Résidentiel et « [Programmes et outils](#) » - Affaires.

Lien 1 : <https://www.hydroquebec.com/documents-donnees/publications-officielles/>

Lien 2 : https://www.regie-energie.qc.ca/storage/app/media/Suivis/Suivi%20D-2019-088/HQD_SuiviD-2019-088_03072020.pdf

Lien 3 : <https://www.hydroquebec.com/residentiel/mieux-consommer/>

Lien 4 : <https://www.hydroquebec.com/affaires/programmes-outils/>

10. Pour toutes les divisions d'Hydro-Québec, fournir l'état d'avancement du plan de réduction du personnel depuis 2014-2015, ainsi que les prévisions pour 2024-2025.

Hydro-Québec est une entreprise commerciale, dont la mission consiste à produire, transporter et distribuer l'électricité. Elle répond aux besoins de ses clients. Ses activités de transport et de distribution d'électricité sont encadrées et surveillées par la Régie de l'énergie. Son effectif est représentatif de ses différentes missions et est ajusté continuellement pour répondre aux besoins de sa clientèle de façon efficace et concurrentielle.

Dans son Budget de mars 2024, le gouvernement du Québec a demandé à ses principales entreprises d'effectuer des efforts d'optimisation et d'efficience totalisant 1 milliard de dollars de 2025-2026 à 2028-2029. Hydro-Québec, Loto-Québec, la Société des alcools du Québec, la Société québécoise du cannabis et Investissement Québec se verront déterminés, avec leur collaboration, une part de l'optimisation au cours de la prochaine année.

Les entreprises concernées, dont Hydro-Québec, seront responsables d'identifier et de mettre en œuvre les mesures d'optimisation des revenus et de rationalisation des dépenses nécessaire à l'atteinte des cibles à venir.

11. Ventilation détaillée des compressions demandées par le Conseil du trésor à Hydro-Québec depuis 2014-2015, par année financière, ainsi que les prévisions pour l'année 2024-2025.

Hydro-Québec est une entreprise commerciale, dont la mission consiste à produire, transporter et distribuer l'électricité. Elle répond aux besoins de ses clients. Ses activités de transport et de distribution d'électricité sont encadrées et surveillées par la Régie de l'énergie. Son effectif est représentatif de ses différentes missions et est ajusté continuellement pour répondre aux besoins de sa clientèle de façon efficace et concurrentielle.

Dans son Budget de mars 2024, le gouvernement du Québec a demandé à ses principales entreprises d'effectuer des efforts d'optimisation et d'efficience totalisant 1 milliard de dollars de 2025-2026 à 2028-2029. Hydro-Québec, Loto-Québec, la Société des alcools du Québec, la Société québécoise du cannabis et Investissement Québec se verront déterminés, avec leur collaboration, une part de l'optimisation au cours de la prochaine année.

Les entreprises concernées, dont Hydro-Québec, seront responsables d'identifier et de mettre en œuvre les mesures d'optimisation des revenus et de rationalisation des dépenses nécessaire à l'atteinte des cibles à venir.

12. Liste des demandes de brevet. Fournir les dépenses totales reliées à chacun des brevets.

En 2023, Hydro-Québec a protégé plus de 11 nouvelles technologies. Les dépenses entourant le maintien du portefeuille de brevet sont d'environ 3 M\$ pour 2023.

Nous ne pouvons donner la liste des brevets de 2023, car conformément aux règles de l'office de la propriété intellectuelle du Canada, tout brevet déposé ne peut être rendu public pendant les dix-huit mois suivant son dépôt, et ce pour des raisons commerciales.

13. Pour chaque brevet détenu directement ou indirectement par Hydro-Québec ou l'une de ses filiales au cours des cinq dernières années, préciser :

a) La période de protection ;

La période de protection des brevets est de 20 ans au maximum.

b) Les investissements et dépenses effectués dans le cadre de son développement et des phases ultérieures, lorsque cela est applicable (pré et post commercialisation) ;

Le Centre de recherche d'Hydro-Québec (CRHQ) ou le Centre d'excellence en électrification des transports et en stockage d'énergie (CEETSE) ne disposent pas de cette information. Les investissements et dépenses pour le développement sont intégrés dans le budget global de recherche et développement du CRHQ et du CEETSE et ne peuvent être associés précisément à des brevets donnés.

c) Le prix de vente ou d'acquisition pour les brevets qui ont fait l'objet d'une transaction, en précisant l'identité des parties ;

L'information est sensible sur le plan commercial et de nature confidentielle.

d) Le nombre d'emplois créés découlant de la vente ou de l'acquisition des brevets, en précisant le lieu d'implantation.

L'information est sensible sur le plan commercial et de nature confidentielle.

14. Copie des documents, notes, études, analyses, recherches, sondages, scénarios ou projections concernant la vente d'actifs ou la privatisation d'Hydro-Québec.

De tels documents n'existent pas.

15. Copie des documents, notes, études, analyses, recherches, sondages, scénarios ou projections concernant le Centre d'excellence en électrification des transports et en stockage d'énergie d'Hydro-Québec ainsi que son avenir.

L'information est sensible sur le plan commercial et de nature confidentielle.

16. Copie des documents, notes, études, analyses, recherches, sondages, scénarios ou projections concernant le démantèlement de la division *Innovation* d'Hydro-Québec.

Il n'y a pas eu de démantèlement. Les activités d'innovation d'Hydro-Québec ont été regroupées sous la direction principale Recherche et Innovation. L'innovation fait partie de l'ADN d'Hydro-Québec et demeure primordiale pour la pérennisation de l'entreprise, la décarbonation et la transition énergétique dans son ensemble.

17. Copie des documents, notes, études, analyses, recherches, sondages, scénarios ou projections concernant le démantèlement des division *Production, Transport et Distribution* d'Hydro-Québec.

Il n'Hydro-Québec s'est dotée d'une organisation qui maximise la collaboration et l'agilité, afin de soutenir nos ambitions collectives et la transition énergétique de manière efficace.

Malgré cet ajustement organisationnel qui repose sur les quatre grandes fonctions de sa chaîne de valeur, sa mission de base subsiste et ses activités de transport et de distribution demeurent régies selon les mêmes encadrements réglementaires. Il n'y a donc pas de documents liés à ce sujet.

Pour consulter le [communiqué de presse du 24 février 2022](#)

Lien : <https://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiques-de-presse/1807/hydro-quebec-se-dote-dune-organisation-concue-pour-permettre-une-transition-energetique-optimale/?fromSearch=1>

18. Copie de l'entente conclue entre Hydro-Québec et Mercedes-Benz pour le développement de technologies de batterie à électrolyte solide.

L'information est sensible sur le plan commercial et de nature confidentielle.

19. Ventilation des sommes dépensées pour la conclusion et la mise en place de l'entente entre Hydro-Québec et Mercedes-Benz pour le développement de technologies de batterie à électrolyte solide.

L'information est sensible sur le plan commercial et de nature confidentielle.

20. Chronologie des actions et des rencontres entre Hydro-Québec et Mercedes-Benz pour le développement de technologies de batterie à électrolyte solide.

L'information est sensible sur le plan commercial et de nature confidentielle.

21. Copie de l'entente conclue entre Hydro-Québec, SCE France et l'Aquitaine pour la création de batteries de nouvelle génération.

L'information est sensible sur le plan commercial et de nature confidentielle.

22. Ventilation des sommes dépensées pour la conclusion et la mise en place de l'entente entre Hydro-Québec, SCE France et l'Aquitaine pour la création de batteries de nouvelle génération.

Les dépenses reliées à l'entente ont été assumées à même le budget d'opération du CEETSE.

23. Chronologie des actions et des rencontres entre Hydro-Québec, SCE France et l'Aquitaine pour la création de batteries de nouvelle génération.

L'entente a été signée en 2015. Consultez le communiqué suivant : [Hydro-Québec et le Conseil régional d'Aquitaine annoncent la création de SCE France](http://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiques-de-presse/693/hydro-quebec-et-le-conseil-regional-daquitaine-annoncent-la-creation-de-sce-france). Dans le cadre de sa gestion, des rencontres périodiques entre Hydro-Québec, SCE France et la région Aquitaine sont organisées. Il a été décidé de mettre un terme à toutes les activités de notre laboratoire de recherche en France en décembre 2021 notamment en raison de l'arrivée à maturité des étapes de recherche conduites par SCE France et pour des considérations financières.

Lien : <http://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiques-de-presse/693/hydro-quebec-et-le-conseil-regional-daquitaine-annoncent-la-creation-de-sce-france/?fromSearch=1>

24. Revenus engendrés par les ententes conclues avec des partenaires hors Québec, depuis les cinq dernières années.

Les revenus externes du CRHQ en 2023 totalisent environ 5 M\$, dont 4M\$ hors Québec.
Les revenus externes du CEETSE en 2023 totalisent environ 10 M\$, dont 8M\$ hors Québec.

25. Budget de fonctionnement de SCE France pour 2023-2024 ainsi que les prévisions pour 2024-2025.

Pour l'exercice 2023, considérant que les opérations de la filiale SCE France ont cessé en décembre 2021, les revenus ont été de 0\$ et les dépenses inférieures à 100k\$.

26. Liste des ententes de transfert technologique conclues par Hydro-Québec. Fournir les dépenses encourues pour le développement des technologies, les sommes investies et les revenus découlant des ententes.

Aucune entente de transfert technologique n'a été conclue par Hydro-Québec en 2023.

27. Copie des documents, notes, études ou analyses concernant la contribution d'Hydro-Québec au Fonds du Plan Nord, depuis 2014-2015, ainsi que les prévisions pour 2024-2025.

Depuis le Budget 2011-2012, Hydro-Québec a versé 95 M\$ au Fonds du Plan Nord.

Le niveau de cette contribution avait été fixé à 10 M\$/an [dans le cadre du Budget 2011-2012](#) (voir page E.33). Lors du Budget 2016-2017, le [ministère des Finances a augmenté la contribution](#) à 15 M\$/an (voir page B.163). Cette contribution de 15 M\$ a été [maintenue dans le cadre du Budget 2017-2018](#) (voir page B.291) [ainsi que du Budget 2018-2019](#) (voir page D. 143) et aussi [maintenue en 2019-2020 dans le cadre du décret 1472-2018](#) (voir page 122 Gazette officielle du Québec, 9 janvier 2019).

Le [décret 1845-2022 publié le 14 décembre 2022](#) a aussi fixé à 15 M\$ la somme devant être versée par Hydro-Québec au fonds consolidé du revenu et portée au crédit du Fonds du Plan Nord pour l'année 2023.

Le décret 1879-2023 publié le 20 décembre 2023 a aussi fixé à 15 M\$ la somme devant être versée par Hydro-Québec au fonds consolidé du revenu et portée au crédit du Fonds du Plan Nord pour l'année 2024.

Liens :

1) <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2011-2012/fr/documents/PlanBudgetaire.pdf>

- 2) <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2016-2017/fr/documents/PlanEconomique.pdf>
- 3) http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2017-2018/fr/documents/PlanEconomique_Mars2017.pdf
- 4) http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2018-2019/fr/documents/PlanEconomique_18-19.pdf
- 5) <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=69882.pdf>
- 6) https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_regleme-nts/2023F/78754.pdf
- 7) https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/gazette/pdf_encrypte/lois_regleme-nts/2024F/82253.pdf

28. Fournir le total des dépenses liées aux représentations devant la Régie de l'énergie en 2023-2024 et la ventilation par audience et par dossier.

Les dépenses liées aux représentations devant la Régie de l'énergie pour l'année 2023 s'élèvent à 18,4 M\$, soit 9,8 M\$ pour le Transporteur et 8,6 M\$ pour le Distributeur. De ce montant, des redevances totalisant 9,5 M\$ ont été payées à la Régie de l'énergie et 1,7 M\$ de frais ont été payés aux intervenants. Les principaux dossiers du Transporteur sont les demandes d'investissements. Quant au Distributeur, les principaux dossiers sont la demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2023-2032, la demande relative à la fixation d'une option tarifaire visant la gestion de la demande de puissance pour la clientèle Affaires ainsi que la phase 2 de la demande relative aux mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments en collaboration avec Énergir.

29. Boni, prime de départ ou toute autre somme versée ou à verser en plus de leur salaire de base à la haute direction d'Hydro-Québec. Copie de tout document en lien avec ces départs.

La rémunération et les avantages sociaux sont accessibles aux pages 80 à 82 du [Rapport annuel 2023](#).

Lien : <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2023-hydro-quebec.pdf>.

30. Copie des documents, notes, études ou analyses concernant des projets hydroélectriques au nord du 49^e parallèle.

La rivière du Petit Mécatina est à l'étape de l'étude préliminaire ([communiqué de presse](#)).

Finalement, rappelons que même si nous menons des études, aucun nouveau projet hydroélectrique n'est confirmé à ce jour.

Référence : [Plan d'action 2035](#) (p.4, 13 à 15)

Lien 1 : <https://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiques-de-presse/1939/hydro-quebec-rehausse-ses-cibles-en-efficacite-energetique-et-chemine-dans-levaluation-du-potentiel-hydroelectrique-du-quebec/?fromSearch=1>

Lien 2 : <https://www.hydroquebec.com/data/a-propos/pdf/plan-action-2035.pdf>

31. Nombre de projets à l'étude ou en développement au nord du 49^e parallèle. Indiquer également le coût total prévu des travaux, l'échéancier de mise en service, le coût de production unitaire du kWh ainsi que la durée de la période d'amortissement.

Consultez la réponse à la question 30 de ce document.

32. Copie des documents, notes, études ou analyses concernant l'impact des projets d'usine de GNL Québec et de Gazoduq. Indiquer également les coûts estimés pour Hydro-Québec.

Hydro-Québec ne travaille plus sur ces projets de raccordement. Conformément aux [Conditions de service](#), les coûts encourus de l'ingénierie détaillée réalisée par Hydro-Québec sont couverts par le client.

Lien : <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/conditions-service.pdf?v=20210513>

33. Nombre de clients agricoles et de serriculteurs ayant bénéficié de tarifs réduits pour l'éclairage de photosynthèse en 2023-2024. Fournir une ventilation par région.

En date du 27 mars 2024, il y avait 101 abonnements à l'option d'électricité additionnelle pour l'éclairage de photosynthèse ou le chauffage des espaces destinés à la culture de végétaux.

L'augmentation constante du nombre d'abonnements à l'option d'électricité additionnelle pour l'éclairage de photosynthèse est principalement due à l'introduction, en décembre 2020, de la nouvelle offre tarifaire d'Hydro-Québec pour soutenir le développement des serres.

34. Nombre d'interruptions de courant (incluant temps moyen et total) subies par les clients agricoles et les serriculteurs en 2023-2024. Fournir une ventilation par région.

Au cours de l'hiver 2023-2024, il n'y a eu qu'une période de restriction pour les clients serricoles à l'option d'électricité additionnelle pour l'éclairage de photosynthèse. Cet événement a duré 4h. Par comparaison, il y a eu 6 périodes de restrictions pour les clients serricoles à l'option d'électricité additionnelle pour l'éclairage de photosynthèse au cours de l'hiver 2022-2023. Ces périodes de restriction avaient duré 4,3 heures en moyenne et ont totalisé soit un peu moins de 2 % des heures d'hiver.

35. Copie des documents, notes, études ou analyses concernant l'établissement d'un tarif préférentiel pour les serres du Québec.

Il n'y a aucun nouveau document à cet effet pour l'année 2023.

36. État de situation à la suite du déversement survenu en septembre 2014 à Cap-aux-Meules. Copie du rapport de caractérisation des sols contaminés, plan de réhabilitation, échéancier de réalisation des travaux de nettoyage et de réparation. Préciser les sommes déboursées et les prévisions de dépenses.

Les travaux liés à la centrale de Cap-aux-Meules ont été complétés en 2019. Depuis lors, aucun coût n'ont été d'encours.

37. État de situation concernant les projets de minicentrale. Coûts estimés pour chacun des projets. Pour chacune des minicentrales, fournir le coût de raccordement, le prix du KWh, les coûts de financement, la période d'amortissement.

Hydro-Québec achète auprès de producteurs indépendants de l'électricité provenant de petites centrales hydroélectriques.

Les centrales en service, en construction et projetées, de même que les contrats signés sont accessibles sur le [site Web d'Hydro-Québec](http://www.hydroquebec.com/achats-electricite-quebec/contrats-electricite.html).

Lien : <http://www.hydroquebec.com/achats-electricite-quebec/contrats-electricite.html>

**38. Nombre de contrats d’approvisionnement et de fabrication octroyés hors Québec.
Préciser la valeur de chacun des contrats.**

Dans l’attribution des contrats, Hydro-Québec recherche un juste équilibre entre les retombées économiques des achats au Québec et le prix payé, puisque les achats ont un impact sur les tarifs d’électricité. De plus, en matière d’attribution de contrats, Hydro-Québec doit respecter les dispositions des accords commerciaux auxquels elle est assujettie, notamment l’Accord économique et commercial global entre le Canada et l’Union européenne, l’Accord de libre-échange canadien et l’Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l’Ontario.

En 2023, les acquisitions de biens et de services d’Hydro-Québec ont atteint environ 5 milliards de dollars, dont environ 90 % ont été réalisées auprès d’entreprises établies au Québec.

39. Ventilation des dépenses engagées pour l’élaboration, la publication et la promotion du Plan stratégique 2020-2024.

L’information contient des renseignements pouvant être sensibles sur le plan commercial et de nature confidentielle.

40. État de situation concernant la relance d’Hydro-Québec international. Ventilation des dépenses encourues et projetées, des investissements encourus et projetés, une liste des voyages et missions effectués et planifiés pour 2024-2025.

À la lumière de l’impact économique de la pandémie, la décision a été prise de prioriser le développement de nouvelles occasions d’affaires au Québec et en Amérique du Nord. Le *Plan d’action 2035* publié en novembre 2023 recentre d’ailleurs les activités d’Hydro-Québec vers son métier de base afin de répondre à la demande croissante d’électricité pour décarboner le Québec tout en créant de la richesse.

Pour obtenir les informations concernant les déplacements d’affaires du personnel, veuillez consulter la page suivante : <https://www.hydroquebec.com/documents-donnees/loi-sur-acces/diffusion-informations/frais-deplacement-personnel-hydro-quebec.html>

**41. Copie des rapports d’inspection des grands ouvrages, barrages et infrastructures.
Ventilation des dépenses encourues au cours des cinq dernières années ainsi que les prévisions pour 2024-2025.**

Hydro-Québec se prévaut de l'application d'un programme de sécurité dûment approuvé par le gouvernement du Québec, lequel remplace les dispositions réglementaires, à l'exception des normes minimales de sécurité.

Le suivi du caractère sécuritaire des barrages implique une reddition de compte annuelle qui porte notamment sur la vérification à l'effet que les activités du programme de sécurité sont dûment réalisées.

Les rapports découlant des évaluations périodiques de la sûreté des barrages, de même que les exposés des correctifs qui leur sont associés le cas échéant, sont transmis au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

42. Évolution depuis 10 ans du taux de perte du réseau de transport global.

Le taux de pertes du réseau de transport de l'année 2023 est de 5.13 %

43. Évolution depuis 10 ans des besoins en puissance mesurés par les pointes et la consommation moyenne.

Les besoins en puissance des clients d'Hydro-Québec à la pointe de l'hiver 2023-2024 ont atteint 36 678 MW le 19 janvier 2024 à 8 h.

Ce chiffre constitue une estimation à la date de la publication du rapport et pourrait être légèrement révisé.

Source : [Rapport annuel 2023 p.65](#)

Lien : <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2023-hydro-quebec.pdf?v=20230223#page=65>

44. Nombre de clients pour lesquels une prime mensuelle s'est appliquée pour une puissance maximale appelée excédant la puissance réelle. Somme totale facturée à ces clients.

Comme la facturation de la puissance apparente est intégrée dans la facturation, Hydro-Québec ne dispose pas de l'analyse demandée. La puissance est l'une des principales composantes des tarifs d'électricité, car ceux-ci reflètent les coûts réellement engagés par Hydro-Québec pour offrir le service d'électricité.

Il ne serait pas équitable de fonder la tarification uniquement sur les kilowattheures consommés durant chaque période de consommation (l'énergie). En effet, cela ne tiendrait pas compte des

différences de coûts liés aux appels de puissance, qui peuvent varier en importance et en durée pour chaque client.

Pour établir la puissance à facturer, Hydro-Québec prend deux mesures de l'appel de puissance des clients au moyen du compteur d'électricité de leur installation : la puissance réelle et la puissance apparente.

- La puissance réelle correspond à la quantité d'électricité consommée de façon utile pour faire fonctionner des équipements, par exemple un moteur ou un système de chauffage ou d'éclairage. La puissance réelle s'exprime en kilowatts (kW).
- La puissance apparente correspond à la quantité d'électricité qu'Hydro-Québec doit fournir à un client, exprimée en kilovoltampères (kVa). Lorsqu'elle est utilisée, la puissance apparente se décompose en puissance réelle (kW), qui assure le fonctionnement des équipements, et en puissance réactive (kVa), qui produit un champ magnétique et qui n'a pas d'utilité pour le client.

La facturation de la puissance apparente fait partie intégrante de la facturation de la puissance. La puissance maximale appelée correspond à la valeur la plus élevée entre :

- le plus grand appel de puissance réelle ;
- 90 % du plus grand appel de puissance apparente (kVa) pour les abonnements domestiques et de petite ou moyenne puissance, ou 95 % pour les abonnements de grande puissance.

Les notions liées à la puissance sont disponibles sur le [site Web d'Hydro-Québec](http://www.hydroquebec.com).

Lien : <http://www.hydroquebec.com/affaires/espace-clients/tarifs/mieux-comprendre-puissance.html>

45. État de situation concernant la gestion des enjeux liés à la puissance. Préciser l'impact sur les différents types d'approvisionnement.

Le bilan de puissance publié dans [l'État d'avancement 2023 du Plan d'approvisionnement 2023-2032](#) compare les approvisionnements actuels et prévus aux besoins anticipés à la pointe annuelle, qui a lieu en hiver. Il montre que de nouveaux approvisionnements seront requis à partir de l'hiver 2027-2028.

Dans la [Preuve de la Phase 2 du Plan d'approvisionnement 2023-2032](#), Hydro-Québec dans ses activités de Distribution expose la stratégie d'approvisionnement qu'elle entend mettre en œuvre pour s'adapter au contexte énergétique actuel.

Lien 1 : <https://www.regie-energie.qc.ca/storage/app/media/Suivis/Suivi%20D-2023-109/etat-d'avancement-2023.pdf>

Lien 2 : https://www.regie-energie.qc.ca/fr/participants/dossiers/R-4210-2022/doc/R-4210-2022-B-0148-Dem-Piece-2023_11_02.pdf

46. Pour chacune des cinq dernières années, les sommes investies dans l'électrification des transports. Fournir une ventilation par projet.

Bornes rapides, infrastructure et servitudes : 27 423 000\$
Subventions : 7 905 000\$
Investissements nets des subventions : 19 518 000\$
Dépenses d'exploitation du Circuit Électrique : 3.8 M\$

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Bornes rapides, infrastructure et servitudes	1,8 M\$	8,6 M\$	11 M\$	13,8 \$	13,8 M\$
Subventions	0 M\$	3,6 M\$	3,9 M\$	2,4 M\$	6,1 M\$
Investissements nets des subventions	1,8 M\$	5 M\$	7 M\$	11,4 M\$	7,7 M\$
Dépenses d'exploitation du Circuit Électrique	1,4M\$	2,1M\$	450 000 \$	2,0M\$	2,6\$

Les dépenses d'exploitation incluent :

- Frais d'entretien des bornes
- Frais du système de gestion des bornes
- Site Web, système d'exploitation, cartes RFID, application mobile
- Support téléphonique 24/7 à l'intention des usagers
- Publicité et promotion du réseau
- Activités de sensibilisation aux avantages de l'utilisation des véhicules électriques
- Préparation de cahiers des charges et d'appels d'offres pour fournisseurs de bornes et de services
- Projets pilotes en électrification des transports : nouveaux types de bornes et services pour la recharge publique

47. Liste des consortiums impliquant des entreprises étrangères, en indiquant :

- a. les investissements liés à chacun des consortiums, ventilés ;
- b. les lieux d'investissement ;
- c. le nombre d'emplois créés.

Consortiums impliquant des compagnies étrangères*	Lieu d'investissement	Montants Investis par HQ en 2023 \$CAD (en \$M)
Dana TM4 inc.	Boucherville	25,155
Dana TM4 USA, LLC *	Delaware (USA)	4,77

* Investissement réalisé par l'entremise de HQ Electromobility qui est détenu à 100 % par HQ IndusTech. Prendre note que les flux de trésorerie qui ont percolé dans les sociétés détenues par Dana TM4 inc. et Dana TM4 USA, LLC n'ont pas été listés dans le tableau ci-haut (ex. : SME Group, Ashwood, Amal, Inde, Demco).

48. État de situation des dossiers de développement hydroélectrique impliquant des négociations ou des communications avec les communautés autochtones, incluant :

- a. l'objet des négociations ou des consultations;
- b. la date des rencontres;
- c. l'échéancier des négociations;
- d. le nom du négociateur pour le gouvernement et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement;
- e. le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone.

Au cours des dernières décennies, la grande majorité des projets d'infrastructure d'Hydro-Québec ont été réalisés sur les terres ancestrales des nations autochtones et ont fait l'objet d'ententes prévoyant des retombées économiques pour les communautés concernées. Il faut cependant reconnaître que ces projets ont engendré des impacts importants. La transition énergétique nous donne l'occasion de faire plus et mieux.

C'est pourquoi nous voulons aller à la rencontre des Premières Nations et des Inuit pour élaborer avec eux un plan de réconciliation économique. Nous sommes déterminés à faire en sorte que cette transition soit porteuse de partenariats concrets et d'occasions pour les communautés autochtones d'obtenir leur juste part des retombées qui découleront du développement énergétique.

Jusqu'à maintenant, nos ententes ont principalement permis d'atténuer les impacts des projets, d'accorder des contrats à des entreprises autochtones et de favoriser l'embauche de main-d'œuvre issue des communautés. Aujourd'hui, nous voulons aller plus loin dans le partage de la richesse générée par les projets énergétiques en permettant aux Premières Nations et aux Inuit de tirer de ces projets des revenus autonomes qu'ils pourront affecter à leurs priorités – développement économique, préservation de la culture, de la langue, de la pratique d'activités traditionnelles ou autre, à elles de décider.

À cet effet, le **partenariat avec le Conseil mohawk de Kahnawà:ke**, dans le cadre du projet de la ligne d'interconnexion Hertel-New York, est un bel exemple. Partenariat où nous avons noué un partenariat à long terme avec le Conseil mohawk de Kahnawà:ke (CMK) en vue de consolider nos relations avec la communauté et de lui permettre de bénéficier des retombées du projet. L'entente de partenariat prévoit notamment une prise de participation du CMK dans une coentreprise qu'il détiendra conjointement avec Hydro-Québec, la participation du CMK à divers aspects du projet : études environnementales, permis, autorisations et travaux archéologiques.

Consulter le [Plan d'action 2035](#) pour en apprendre davantage.

Lien : <https://www.hydroquebec.com/data/a-propos/pdf/plan-action-2035.pdf>

49. État de situation des travaux de réfection et d'entretien de la centrale thermique de Bécancour depuis 2009-2010, ainsi que les prévisions pour 2024-2025. Indiquer également le calendrier, les coûts et l'échéancier de ces activités. Fournir le bilan des activités d'exploitation depuis 2009-2010 et les coûts d'exploitation.

Depuis sa mise en service en 1993 et mis à part le suivi d'entretien normal, la centrale thermique d'Hydro-Québec à Bécancour n'a fait l'objet d'aucune réfection majeure sur les turbines à gaz de la centrale. Des travaux de réfection des deux réservoirs existants seront réalisés en 2024 et 2025.

50. État de situation des travaux de démantèlement de la centrale nucléaire Gentilly-2 depuis 2012-2013, ainsi que les prévisions pour 2024-2025. Indiquer également le calendrier, les coûts et l'échéancier de ces activités, ainsi que les montants liés à la vente d'équipement.

Étapes complétées :

- 3 septembre 2013 : Transfert complet des grappes de combustible irradié du réacteur nucléaire dans une piscine où elles ont été stockées jusqu'en 2020.
- Mai 2016 : Abolition du Plan de mesures d'urgence nucléaire externe par l'Organisation régionale de la sécurité civile Mauricie–Centre-du-Québec, qui annonce alors que la centrale nucléaire ne représente plus un risque pour les populations avoisinantes.
- Juin 2016 : Obtention d'un nouveau permis pour le déclassement d'un réacteur nucléaire de puissance. Le permis est valide pour une période de 10 ans.
- Octobre 2016 : Réaffectation complétée de l'ensemble des employés permanents devenus excédentaires, dont 60 % sont demeurés dans les régions de la Mauricie et du

Centre-du-Québec. Certains ont pris leur retraite et très peu ont quitté pour un autre employeur.

- Avril 2017 : Mise en service des deux derniers modules de stockage à sec du combustible irradié sur le site.
- Décembre 2020 : Entreposage de l'ensemble des grappes de combustible irradié dans les modules de stockage à sec, sur le site d'Hydro-Québec.

Étapes complétées et à venir :

Phase 1 (2013-2014) (complétée) : Stabilisation. Le réacteur a été mis à l'arrêt, le combustible a complètement été retiré du réacteur et les systèmes contenant de l'eau lourde ont été drainés, asséchés et mis en retrait.

Phase 2A (2015-2024) (en cours) : Préparation au stockage sous surveillance. Le combustible irradié a été transféré de la piscine d'entreposage vers les modules de stockage à sec sur le site en décembre 2020. Il reste à drainer le contenu des piscines d'entreposage et à reconfigurer les bâtiments pour compléter cette phase qui sera atteinte en 2024. Une fois ces activités finalisées, le site sera mis en dormance pour environ 35 ans et la principale activité sera la surveillance radiologique, environnementale et physique des installations de Gentilly-2 (phase 2B).

Phase 2B (2024-2059) (à venir) – Stockage sous surveillance. Au cours de cette phase, nous poursuivrons toutes les activités de surveillance en lien avec nos programmes de suivis environnementaux et de gestion du vieillissement. Le combustible irradié entreposé à l'installation de Gentilly-2 sera transféré vers le site d'entreposage à long terme prévu en 2048. La Société de gestion des déchets nucléaires porte ce projet.

Phase 3 - PRÉPARATION ET EXÉCUTION DU DÉMANTÈLEMENT (2057-2062) : L'objectif sera de préparer et d'exécuter le démantèlement et la décontamination des bâtiments.

Phase 4 - RESTAURATION FINALE DU SITE (2063-2064) : Il s'agira de démanteler les structures et composantes restantes pour ramener le site à son état d'origine.

Phase 5 - SUIVI ENVIRONNEMENTAL (2064-2074) : À la suite de la restauration du site, un programme de surveillance environnementale sera établi. Il aura pour but de valider l'absence de matières radioactives dans l'environnement.

Les activités de déclassement de l'installation nucléaire sont réalisées conformément aux exigences de la CCSN.

Calendrier, coûts et échéancier :

Consultez l'[échéancier du projet, incluant le calendrier](#).

La pandémie a entraîné un retard de quelques mois sur l'échéancier d'origine, mais globalement, cela n'a pas d'incidence sur notre calendrier. Gentilly-2 n'est plus en opération depuis 2012, mais toutes les mesures de surveillance et de sûreté physique, radiologique et

environnementale les plus strictes y sont maintenues. Une quarantaine de personnes y travaillent toujours à cette fin, ainsi que pour planifier les prochaines phases de déclassement. Les coûts à jour liés au projet de déclassement et à l'évacuation du combustible irradié se trouvent à la page 77 du [Rapport annuel 2022 d'Hydro-Québec](#).

Montants liés à la vente d'équipement :

Nous poursuivons nos efforts en matière de valorisation des actifs devenus disponibles avec la fermeture des installations de Gentilly-2. Nous avons trouvé des acquéreurs pour divers équipements (ex. génératrices, équipements de cafétéria, simulateurs, moniteurs) dont la valeur a atteint, à ce jour, 15,9 M\$.

(référence : <https://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiques-de-presse/1906/10-ans-hydro-quebec-arret-definitif-reacteur-nucleaire-gentilly-2/?fromSearch=1>)

Note : Nous sommes présentement à l'étape du déclassement des installations. L'étape du démantèlement complet des installations aura lieu à compter de 2059.

Lien 1 : <https://www.hydroquebec.com/projets/declassement-gentilly-2/>

Lien 2 : <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2022-hydro-quebec.pdf>

51. État de situation et bilan des coûts associés au contrat entre Hydro-Québec Distribution et la centrale de TransCanada Energy (TCE) à Bécancour, depuis l'appel d'offres tenu en 2002. Fournir les prévisions pour 2024-2025.

Les livraisons en base de la centrale de TCE sont suspendues depuis le 1er janvier 2008.

Le coût total des compensations versées à TCE par HQD pour la suspension des livraisons est de l'ordre de 130 M\$/an.

Le contrat prend fin en 2026.

52. Total de la puissance installée en énergie éolienne au 31 mars 2024. Indiquer le lieu de localisation, le nombre d'éoliennes, le promoteur et la puissance installée.

Au 31 mars 2024, les contrats d'approvisionnement en énergie éolienne en service à la suite d'appels d'offres totalisent 3 721,75 MW, comme indiqué sur le site Web d'Hydro-Québec.

Pour information complémentaire, consultez la page [Contrats d'approvisionnement en électricité en vigueur](#), où les contrats entre Hydro-Québec Distribution et les producteurs éoliens sont disponibles.

À cela s'ajoutent les contrats hors appels d'offres totalisant 211.85 MW (détaillés ci-dessous).

Centrales en exploitation	Nom du Fournisseur	Promoteur / Mandataire	Puissance (MW)	Région	Durée
Le Nordais 1 (Matane)	KW Gaspé S.E.C.	TransAlta	42,75	Bas-Saint-Laurent	34
Le Nordais 2 (Matane)	KW Gaspé S.E.C.	TransAlta	57	Bas-Saint-Laurent	35
Mont-Copper	Mont-Copper S.E.C.	NextEra Energy Resources	52,2	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	21
Mont-Miller	Mont-Miller S.E.C.	NextEra Energy Resources	52,2	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	21
Corus - Site nordique expérimental en éolien	Nergica	TechnoCentre Éolien	4,1	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	25

Lien : <http://www.hydroquebec.com/achats-electricite-quebec/contrats-electricite.html>

53. Quels sont les projets prévus de lignes électriques situés en terres agricoles. Ventiler par projet, et par superficie.

Nos équipes analysent différentes variantes lorsqu'il est question de nouveaux projets. Hydro-Québec met en place des mesures d'atténuation, telles que le choix du type de pylônes, procède à des consultations avec le milieu et propose des tracés ou solutions optimisées. Aussi, il faut noter que les lignes de transport d'électricité sont des infrastructures qui n'empêchent pas, après leur implantation, la culture du sol sur la majorité des superficies autorisées.

Le lien ci-dessous montre les principaux projets d'Hydro-Québec :

<https://www.hydroquebec.com/projets/>

Les projets mentionnés ci-dessous sont les principaux projets de lignes de transport à l'étude ou en chantier qui ont une partie du tracé en milieu agricole. La superficie en milieu agricole des projets à l'étude reste à confirmer dépendamment du tracé qui sera retenu.

Nouveau poste de Bagotville à 161-25 kV et sa ligne d'alimentation électrique	à l'étude
Construction d'un poste à 120-25 kV à Coteau-du-Lac et de sa ligne d'alimentation	à l'étude
Ligne à 120 kV de la Montérégie–Sainte-Rosalie	à l'étude

Raccordement à 230 kV d'Éthanol cellulosique Varennes	à l'étude
Modernisation du réseau à 69 kV de Montmagny	4,05 ha
Poste 120-25 kV à Val-des-Monts et ligne d'alimentation à 120 kV	à l'étude
Ligne de raccordement à 120 kV de la mine de Nouveau Monde Graphite	à l'étude
Poste d'Argenteuil à 315-120-25 kV et lignes d'alimentation	à l'étude
Interconnexion des Appalaches-Maine	181,1 ha
Interconnexion Hertel-New York	100,5 ha
Nouveau poste de Bonsecours à 230-25 kV et ligne d'alimentation à 230 kV	à l'étude
Reconstruction à 120 kV de la ligne de Cleveland-Waterloo	à l'étude
Reconstruction de la ligne 1270 à 120 kV à Hemmingford	à l'étude
Projet de raccordement à 230 kV du parc éolien de la Forêt-Domaniale	à l'étude
Projet du poste Pierre-Laporte et sa ligne d'alimentation	à l'étude
Ligne de raccordement à 230 kV de l'usine NorthVolt	à l'étude

Efficacité énergétique

54. Pour chacun des programmes d'efficacité énergétique résidentiels (éclairage, thermostats électroniques, fenêtres et portes-fenêtres, Recyc-Frigo, chauffe-eau, etc.), indiquer, par année, depuis leur lancement :

- a. le nombre d'interventions effectuées;**
- b. le montant total versé (incluant les remises postales, les subventions, les récompenses, les rabais à la caisse);**
- c. l'énergie économisée.**

Le Plan global en efficacité énergétique (PGEE) a été en vigueur de 2003 à 2015 et a couvert un grand nombre de domaines. Ces programmes ont fait l'objet d'un suivi dans les Rapports annuels d'Hydro-Québec Distribution déposés à la Régie de l'énergie.

Par ailleurs, la pièce Efficacité énergétique de l'édition 2023 des Renseignements à fournir en vertu de l'article 75.1 LRÉ sur les activités de distribution d'Hydro-Québec présente la liste des interventions en efficacité énergétique en vigueur au 31 décembre 2023

Ce [document](#) sera accessible pour consultation du public au printemps 2024.

Lien : <https://www.hydroquebec.com/documents-donnees/publications-officielles/>

- 55. Pour chacun des programmes d'efficacité énergétique agricoles (bâtiments, équipements solaires, mazout lourd, innovation en énergie, etc.), indiquer, par année, depuis leur lancement :**
- a. le nombre d'interventions effectuées ;
 - b. le montant total versé (incluant les remises postales, les subventions, les récompenses, les rabais à la caisse) ;
 - c. l'énergie économisée.

Voir la réponse à la question 54 de ce document.

- 56. Pour le programme de diagnostic résidentiel, indiquer, par année, depuis son lancement, le nombre de répondants au sondage et les économies potentielles proposées. Fournir une estimation du coût du programme et de l'énergie qu'il a permis d'économiser.**

Voir la réponse à la question 54 de ce document.

- 57. Concernant le questionnaire *Comparez-vous; êtes-vous écoénergétique ou énergivore* ? indiquer, par année, le nombre de répondants.**

Voir la réponse à la question 54 de ce document.

- 58. Pour les clientèles commerciale, institutionnelle et agricole – volets prescriptif et sur mesure –, indiquer la liste des projets appuyés, par catégorie (bâtiments commerciaux, bâtiments résidentiels, bâtiments institutionnels, bâtiments agricoles), le type d'intervention effectuée, le montant consenti et l'énergie économisée.**

La liste des projets et autres renseignements demandés ne peuvent être fournis puisqu'il s'agit d'informations nominatives ou de renseignements sensibles sur le plan commercial de notre clientèle que nous traitons de façon confidentielle.

Voir la réponse à la question 54 de ce document.

- 59. Pour le programme Réfrigération commerciale, indiquer le nombre de remises effectuées depuis le début du programme, le montant total accordé et l'énergie ainsi économisée.**

Le programme Réfrigération commerciale a pris fin le 1er mai 2012 à la suite de l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation canadienne sur les réfrigérateurs et congélateurs commerciaux (tiré de la Demande R-3814-2012 à la Régie de l'Énergie du Québec).

60. Pour les programmes d'innovation PISTE et IDÉE, indiquer la liste des projets aidés, la clientèle visée, la date, le montant consenti et l'énergie ainsi économisée.

Les programmes PISTE et IDÉE ont été remplacés par l'activité Démonstration technologique et commerciale au 1er mai 2015.

La liste des projets réalisés ne peut être fournie puisqu'elle contient des informations nominatives ou de renseignements de nature commerciale de notre clientèle que nous traitons de façon confidentielle.

61. Pour le programme Remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments, indiquer, depuis son lancement, la liste des interventions effectuées, le montant consenti et l'énergie ainsi économisée.

Le volet Remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments est fermé depuis novembre 2013.

62. Pour le programme Éclairage public à DEL, indiquer la liste des interventions effectuées, le montant consenti et l'énergie ainsi économisée.

Le programme a été fermé au 31 mars 2015. Le participant avait un délai de 24 mois (jusqu'au 31 mars 2017) pour installer les appareils d'éclairage public à DEL et faire une demande de versement de l'appui financier.

63. Pour les programmes Analyse de la consommation électrique et Nouvelle usine, agrandissement ou ajout de chaîne de production, indiquer la liste des interventions effectuées, l'aide consentie et l'énergie ainsi économisée.

Le volet Analyse de la consommation a pris fin le 19 novembre 2018. Pour le volet Nouvelle usine, agrandissement ou ajout de chaîne de production qui fait partie du programme Systèmes industriels, voir la réponse à la question 58.

64. Pour chaque programme du volet agricole, indiquer, par année, le nombre et le type d'interventions effectuées, le montant total de l'aide consenti et l'énergie ainsi économisée.

Voir la réponse à la question 54 de ce document.

65. Pour le service Visilec, indiquer, par année, le nombre de clients abonnés.

Le programme Visilec a été fermé le 14 octobre 2019. À cette date, il y avait 448 abonnés actifs. Le service a été remplacé par le Portrait de ma consommation, offert sans frais.

66. Liste des ententes de transfert technologique conclues par Hydro-Québec.

Veuillez consulter la réponse de la question 26 sur le même sujet.

Hydro-Québec Production (HQP)

67. Pour chaque complexe d'HQP, indiquer, depuis 2014-2015, par année financière, le coût de production et la quantité de kWh produite. Indiquer également, pour chacun des complexes, les coûts d'entretien et les coûts liés au personnel.

En 2023, le coût moyen de production a été d'environ 2 ¢/kWh.

Pour connaître la liste des [centrales hydroélectriques d'Hydro-Québec](#), consultez le site Web.

Lien : <https://www.hydroquebec.com/production/centrales.html>

68. Pour chacune des sources d'approvisionnement électrique, indiquer, depuis 2014-2015, par année financière, le coût d'acquisition, la provenance et la quantité de kWh acquise.

Hydro-Québec Distribution compte sur un portefeuille d'approvisionnements de long terme, constitué du bloc d'énergie patrimoniale (essentiellement de l'hydroélectricité) et de contrats avec Hydro-Québec dans ses activités de production et avec des producteurs indépendants d'énergie renouvelable. Le Distributeur mise également sur diverses initiatives en efficacité énergétique pour réduire la consommation de sa clientèle.

Voir le [complément d'information](#) dans le cadre du [Plan d'approvisionnement 2023-2032](#).

Le coût des approvisionnements existants et prévus figure à la page 52 du document.

Lien 1 : https://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/641/DocPrj/R-4210-2022-B-0011-Demande-Piece-2022_11_01.pdf#page=52

Lien 2 : <https://www.hydroquebec.com/data/achats-electricite-quebec/pdf/plan-dapprovisionnement-2023-2032.pdf>

69. Pour chacune des centrales en construction ou en rénovation, indiquer, depuis 2014-2015, par année financière, le montant investi, le nombre de jours et de travailleurs requis. Indiquer également le coût total prévu des travaux, l'échéancier de mise en service, le coût de production unitaire du kWh ainsi que la durée de la période d'amortissement.

Voir p. 23 du [rapport annuel 2023](#).

Les investissements de l'entreprise visant à assurer la pérennisation de ses actifs de production, transport et distribution ont augmenté de façon soutenue au cours des dernières années. L'un des objectifs du Plan d'action 2035 consiste à investir davantage dans le réseau électrique afin d'offrir à la clientèle un service fiable et de grande qualité à un coût abordable.

Soulignons à ce titre les travaux en cours aux centrales de Rapide-Blanc et de Carillon ainsi qu'à l'aménagement Bersimis-2.

Hydro-Québec a notamment affecté des sommes importantes à divers projets visant à répondre à la croissance de la clientèle québécoise et à augmenter la capacité de production. À titre d'exemple, des travaux sont en cours à la centrale aux Outardes-2, sur la Côte-Nord, afin d'en accroître la puissance.

Lien : <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2023-hydro-quebec.pdf>

70. État de situation concernant le 200 MW d'énergie éolienne attribué à HQP par le gouvernement.

À la suite de négociations, les parties ont annoncé le 4 février 2021 la signature d'un contrat entre Hydro-Québec Production et Parc éolien Apuiat S.E.C., une société regroupant plusieurs communautés innues et Boralex, permettant l'achat d'électricité à très bon prix, soit au coût d'environ 6¢/kWh sur un horizon de 30 ans. Apuiat devient donc le plus compétitif de tous les parcs éoliens sous contrat au Québec.

Hydro-Québec a tenu des rencontres d'information et mené une consultation des divers publics concernés afin de recueillir leurs commentaires. Les résultats de ces échanges, combinés aux études préalables, ont contribué à déterminer la solution de moindre impact.

La construction du nouveau poste et de la nouvelle ligne est en cours. La fin des travaux est prévue en septembre 2024 afin de raccorder le promoteur éolien selon l'échéancier initial.

Pour plus d'informations sur le projet, consultez notre site Web :

<https://www.hydroquebec.com/projets/raccordement-apuiat/>

71. Ventiler le coût de revient estimé du kWh du projet La Romaine.

Hydro-Québec établit le prix de revient actuel du complexe de la Romaine à 6,4 ¢/kWh (comprenant l'ensemble des coûts du projet, dont le raccordement).

72. Ventiler le coût du projet La Romaine, depuis le début des travaux : coûts de transport, période d'amortissement, montant versé aux collectivités locales, coûts de construction.

Les investissements requis pour la construction des quatre centrales du complexe de la Romaine sont de l'ordre de 7,4 G\$.

Le 16 septembre 2022, nous avons mis en service le dernier groupe de la centrale de la Romaine-4. C'est maintenant tout le complexe de la Romaine qui peut fournir des mégawatts d'énergie renouvelable. Ce complexe hydroélectrique comprend quatre centrales à réservoir qui affichent une puissance installée totale de 1 550 MW et une production annuelle de 8 TWh. Les retombées immédiates qu'il a générées de 2009 à 2022 étaient associées à la création de 1 000 emplois par année, en moyenne, dont 45 % occupés par de la main-d'œuvre régionale.

Le projet a engendré des retombées économiques de 5,5 G\$ pour le Québec, dont 1,4 G\$ sur la Côte-Nord.

Consultez le [rapport annuel 2023](#), p.13 et [rapport annuel 2022](#), p. 18

Lien 1 : <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2022-hydro-quebec.pdf#page=18>

Lien 2 : <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2023-hydro-quebec.pdf>

73. Fournir les exigences de contenu local pour La Romaine.

Dans le cadre du projet Romaine, Hydro-Québec travaille de façon soutenue à maximiser les retombées régionales du projet. Comme énoncé lors de l'étude d'impact du projet, Hydro-Québec a prévu :

- La création d'un comité des retombées économiques régionales.
- L'inscription de la clause de sous-traitance dans les contrats provinciaux.
- La réservation de certains contrats aux entreprises régionales, à la condition qu'il y ait concurrence.
- La réservation de certains contrats aux communautés innues pour les mesures d'atténuation environnementale, l'alimentation et la conciergerie, l'entretien technique des campements et le déboisement.

- La mise en œuvre de mesures destinées à favoriser l’embauche de main-d’œuvre et l’achat de biens et services de la Côte-Nord.

Consultez le [rapport annuel 2023](#), p.13

Lien : <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2023-hydro-quebec.pdf>

74. Pour chaque type d’équipements de production, indiquer la période d’amortissement applicable selon les normes comptables en vigueur.

L’amortissement débute le mois suivant la date de mise en service.

Les périodes d’amortissement pour les principales catégories d’immobilisations corporelles sont les suivantes :

- Production hydraulique 40 à 120 ans
- Production thermique 15 à 50 ans

Voir [rapport annuel 2023 \(notes 1 et 9\)](#) p.44 et 49)

Lien : <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2023-hydro-quebec.pdf>

75. Pour chacune des 63 centrales composant le parc d’HQP, fournir la période d’amortissements prévue et la période d’amortissement restante.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile, selon la méthode de l’amortissement linéaire. L’amortissement débute à la date de mise en service. La période d’amortissement des barrages et centrales hydroélectriques se situe entre 40 et 120 ans.

Voir [rapport annuel 2023 \(notes 1 et 9\)](#) p.44 et 49)

Lien : <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2023-hydro-quebec.pdf>

76. Liste et nombre d’immobilisations corporelles amorties depuis la détermination du bloc patrimonial.

Depuis la détermination du bloc patrimonial, les centrales suivantes ont été ajoutées au parc de production : Sainte-Marguerite-3, Rocher-de-Grand-Mère, Tournustouc, Eastmain-1, Péribonka, Rapides-des-Cœurs, Chute-Allard, Mercier, Eastmain-1-A, La Sarcelle, Romaine-2, Romaine-1, Romaine-3 et Romaine-4.

77. Nombre d’enquêtes internes en cours. Fournir les motifs pour chacune des enquêtes.

En 2023, nous avons ouvert 259 dossiers pour donner suite aux allégations reçues et autres demandes relatives à des manquements à l’éthique ou des lacunes de contrôle.

Hydro-Québec TransÉnergie

78. Pour chacune des installations de transport en construction ou en rénovation, indiquer, depuis 2014-2015, par année financière, le montant investi et le nombre de jours et de travailleurs requis. Indiquer également le coût total prévu des travaux, l’échéancier de mise en service, le coût de transport du kWh ainsi que la durée de la période d’amortissement.

Nous veillons quotidiennement au bon fonctionnement et à la pérennisation de nombreux composants de lignes de transport couvrant plus de 34 000 km. Chaque année, nous réalisons des programmes de maintenance et lançons des projets en vue du remplacement de supports et d’appareils dégradés avant qu’ils subissent une défaillance et causent des pannes.

Les investissements de l’entreprise visant à assurer la pérennisation de ses actifs de production, transport et distribution ont augmenté de façon soutenue au cours des dernières années. Les sommes affectées à la pérennisation en 2023 ont progressé de plus de 50 % par rapport à celles d’il y a cinq ans. L’un des objectifs du Plan d’action 2035 consiste à investir davantage dans le réseau électrique afin d’offrir à la clientèle un service fiable et de grande qualité à un coût abordable.

Hydro-Québec a affecté des sommes importantes à la construction de lignes de transport pour renforcer son réseau et en accroître la souplesse d’exploitation. Notons à cet égard l’achèvement de l’un des plus importants chantiers des dernières années avec la mise en service de la ligne à 735 kV qui relie désormais le poste Micoua, sur la Côte-Nord, au poste du Saguenay, au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Cette ligne, d’une longueur de 262 km, contribuera à

maintenir la fiabilité et à améliorer la souplesse d'exploitation du réseau de transport, tout en réduisant les pertes électriques associées aux distances parcourues.

Par ailleurs, l'installation de deux nouveaux groupes convertisseurs est en cours au poste de Châteauguay, en Montérégie. De plus, l'entreprise a poursuivi ses investissements dans la mise à niveau et la modernisation de ses installations de transport, dont les projets de remplacement des systèmes de conduite du réseau et des automatismes de réseau et de poste, de même que les activités qui s'inscrivent dans le plan de développement de l'architecture du réseau à 315 kV de l'île de Montréal.

Parmi les autres projets, la construction de la ligne d'interconnexion Hertel-New York se poursuit, tout comme le déploiement d'une ligne à 320 kV à courant continu dans les régions de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie, en vue de la mise en place d'une nouvelle interconnexion entre le Québec et le réseau de la Nouvelle-Angleterre.

Enfin, les travaux réalisés dans le cadre d'un projet majeur ayant pour but de répondre à l'augmentation des besoins dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean se sont intensifiés. Ce projet inclut notamment la création d'une section dans le poste de la Chamouchouane afin d'abaisser le niveau de tension de 735 kV à 161 kV ainsi que la construction d'une nouvelle ligne entre ce poste et celui de Saint-Félicien.

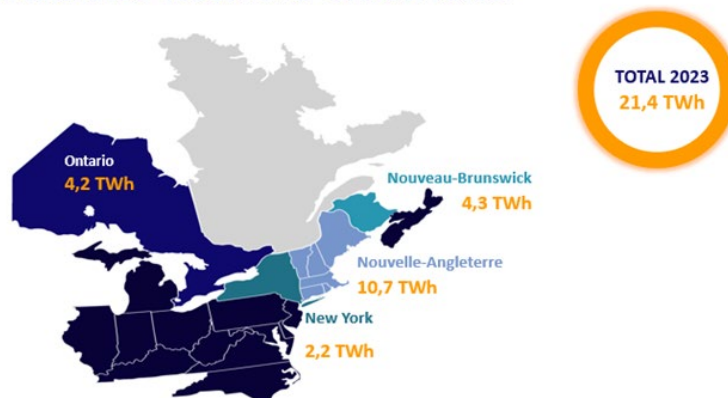
Voir le [rapport annuel 2023](#) à la page 23.

Lien : <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2023-hydro-quebec.pdf>

79. Pour chacune des interconnexions, indiquer le nombre et le prix moyen du kWh exporté, ainsi que le nombre et le prix moyen du kWh importé.

2023

Exportations nettes d'électricité



Le prix moyen sur les marchés de l'énergie (23 TWh y compris les ventes de 1,6 TWh réalisées par Great River Hydro) a été de 5,2 ¢/kWh en 2023 ([Rapport annuel 2023](#))

Lien : <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2023-hydro-quebec.pdf>

80. Indiquer, par catégorie (résidentiel, agricole, d'affaires, petite puissance ou autre), le nombre de clients autoproducteurs utilisant l'option de mesurage net ou le programme sans compensation depuis 2014-2015, par année financière.

En date du 26 mars 2024, le nombre de clients actifs à l'Option de mesurage net (avec compensation) était de 810 clients, soit environ 95 % de clients résidentiels et 5 % de clients commerciaux/affaires. La quasi-totalité de ces clients utilise des installations solaires (98,7 %).

En plus des 810 clients qui bénéficient de l'Option de mesurage net avec compensation, on compte près d'une soixantaine de clients en tant qu'« autoproducteur sans compensation ».

Hydro-Québec Distribution (HQD)

81. Nombre de demandes de prolongement de réseau depuis 2014-2015, par année financière.

En 2023, le Distributeur commence à apercevoir une légère baisse des demandes entrantes provenant des clients qui se répercute sur une baisse de la volumétrie des demandes mises en service en 2023. La réalisation de projets de maintenance et de pérennité ainsi que les divers événements météo majeurs consécutifs (pannes) ont pour effet de retarder certains travaux prévus. La charge de travail accumulée depuis 2021 impacte en outre elle aussi les délais de travaux bien que le constat soit positif.

Raccordements simples* - Demandes créées et mises en service en 2023

2023	
Volume	12 356
% faits en 10 jours ouvrables	74%

Demandes avec ingénierie, nécessitant de la coordination d'intervenants externes à HQ :
Demandes d'informations, travaux de sécurisation, demandes de prolongement, de déplacement, d'augmentation de charge avec ingénierie, demandes de longue durée

(promoteurs, ministères et municipalités) - Demandes créées en 2022 et 2023 et mises en service en 2023

2023	
Volume	25 439
% respect de la première date annoncée au client.	56%

*Raccordement simple aérien et souterrain : raccordement d'un lieu situé à moins de 30 mètres du réseau et ne nécessitant pas de travaux d'ingénierie.

82. Nombre total de clients d'HQD, par catégorie. Présenter l'évolution depuis 10 ans.

	2023	2022	2021	2020	2019
Aux 31 décembre					
Nombre d'abonnements					
Au Québec, par secteurs					
Résidentiel	4 223 163	4 178 346	4 128 692	4 076 286	4 032 426
Commercial, institutionnel et petits industriels	327 790	325 498	323 501	321 562	319 225
Grands clients industriels	201	194	193	189	186
Autres	4 938	4 868	4 812	4 763	4 705
Nombre total d'abonnements	4 556 092	4 508 906	4 457 198	4 402 800	4 356 542

Consultez la page 64 du [Rapport annuel 2023](#) d'Hydro-Québec.

Lien : <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2023-hydro-quebec.pdf>

83. Nombre de clients résidentiels inscrits au mode de versements égaux, depuis 2014-2015, par année financière.

Nombre de clients résidentiels inscrits au mode de versements égaux en 2023 : 1 869 917

84. Nombre de clients s'étant inscrits à la facture Internet ou au paiement autorisé depuis 2014-2015 et le nombre total de clients inscrits à ces services.

2023	
Clients ayant adhéré à la facture électronique (incluant Postel)	135 005
Clients actifs inscrits à la facture électronique (incluant Postel)	2 281 101
Clients ayant adhéré au prélèvement automatique	181 271
Comptes inscrits au prélèvement automatique	1 258 044

85. Depuis 2014-2015, ventilé par année financière, le nombre de clients ayant :

- a. créé une Page personnelle ;
- b. transmis leur relevé de compteur ;
- c. obtenu un portrait de consommation ;
- d. obtenu une estimation des coûts de l'électricité à une résidence ;
- e. effectué leur changement d'adresse en ligne.

2023	Téléphone	Site Web	Total
Créé un Espace client	N/A	N/A	54 213
Transmis leur relevé de compteur	20 258	52 930	73 188
Nombre de portraits de consommation générés	N/A	N/A	10 436 508
Obtenu une estimation des coûts de l'électricité à une résidence	3 526	868 334	871 860
Effectué leur changement d'adresse	5 245	390 216	395 461

	Fin 2021	Fin 2023
Taux clients avec Espace client	65,4%	66,1%
Taux clients avec Facture Internet	59,4%	62,4%

86. Pour les plaintes reçues par chacune des divisions d'Hydro-Québec, depuis 2014-2015, ventilées par année financière, indiquer :

- a. le nombre total de plaintes pour chacune des divisions ;**

En 2023, le Distributeur a enregistré un total de 1 640 plaintes verbales et écrites. Il s'agit d'une diminution de 17 % comparativement à 2022.

- b. la nature de la plainte ;**

En 2023, le Distributeur a enregistré un total de 1 640 plaintes verbales et écrites.

VOLUME DE PLAINTES (VERBALES ET ÉCRITES) PAR CATÉGORIES

	2023	Part 2023
Consommation	189	12%
Environnement	111	7%
Facturation	120	7%
Mesurage et Relève	53	3%
Recouvrement	125	8%
Réseau et entretien	569	35%
Responsabilité	95	6%
Tarifs	62	4%
Vol d'électricité	23	1%
Autres	288	18%
Total	1640	100%

Source : *Performance Renseignements fournis en vertu de l'article 75.1 pour l'année 2023*

c. l'état du suivi de la plainte ;

En 2023, 99 % des plaintes ont été traitées dans un délai de 60 jours et 96 % de celles-ci ont été traitées dans un délai de 30 jours.

Rappelons qu'en 2019, le Distributeur a proposé une révision de la « Procédure d'examen des plaintes » prévoyant un délai maximal de suivi des plaintes de 30 jours (au lieu de 60 jours). Cette révision, approuvée par la Régie de l'énergie, réaffirmait la volonté d'Hydro-Québec de devenir une référence en matière de service à la clientèle, en plus d'assurer une pérennité de cet engagement.

d. le délai moyen pour qu'on accuse réception de la plainte ;

En 2023, le délai moyen de transmission des accusés de réception à la suite d'une plainte (toutes causes confondues) était de 1,3 jour calendaire. Dans 91 % des cas, l'accusé de réception a été transmis dans les 24 heures suivant la réception de la plainte.

Source : *Performance Renseignements fournis en vertu de l'article 75.1 pour l'année 2023*

e. le délai de résolution de la plainte (du problème) ;

En 2023, le délai moyen pour le traitement d'une plainte était de 14 jours.

f. le nombre de plaintes reçues par téléphone, par la poste et par courrier électronique.

Visite et appel	516
Lettre et télécopie	138
Courriel et Web	986
Total	1640

87. Pour les plaintes reçues par chacune des divisions d'Hydro-Québec, indiquer le plan d'action mis en place par la société d'État pour ces plaintes. Indiquer également les sommes consacrées à ce plan d'action.

Voir la réponse à la question #86 de ce document.

88. Nombre de plaintes liées au délai de branchement et indiquer le plan d'action de la société d'État pour ces plaintes, depuis 2014-2015, par année financière. Indiquer également les sommes consacrées à ce plan d'action.

Le nombre de plaintes liées aux raccordements s'élève à 92 en 2023.

HQ poursuit les actions mises en place soit :

- Le maintien d'une vigie centralisée et d'un suivi hebdomadaire des plaintes liées aux raccordements.
- L'outil en ligne informant les clients de l'avancement de leur demande :
<https://session.hydroquebec.com/portail/fr/web/clientele/suivi-demande-residentiel-commercial>
- Le maintien de l'organisation du travail (gestion centralisée de l'ensemble de la charge de travail) favorisant un meilleur suivi et une meilleure prise en charge de tous les intervenants interpellés pour le traitement des demandes des clients.
- Mise en ligne d'un outil permettant aux clients d'obtenir une estimation des délais de raccordement :
<https://www.hydroquebec.com/residentiel/espace-clients/demande-de-travaux/delais-de-raccordement.html>

89. État de la situation quant aux compteurs de nouvelle génération (dits « intelligents »). Indiquer :

- a. les coûts liés au remplacement des compteurs traditionnels par les nouveaux compteurs intelligents depuis 2014-2015, par année financière ;**

Le projet d'installation massive des compteurs de nouvelle génération est terminé depuis 2017.

Les cas difficiles présentés à la Régie de l'énergie sont complétés depuis 2019. L'installation des compteurs fait maintenant partie de nos activités courantes. Voir le plus récent dossier déposé à la Régie de l'énergie à ce sujet.

http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/501/DocPrj/R-9001-2018-B-0027-RapAnnuel-Piece-2019_04_18.pdf

- b. les prévisions des coûts liés au remplacement des compteurs traditionnels par les nouveaux compteurs intelligents pour l'année 2024-2025 ;**

Voir la réponse a)

c. le nombre de jours et de travailleurs requis pour remplacer les compteurs ;

Voir la réponse a)

d. le nombre de plaintes liées à l'installation des nouveaux compteurs et l'état du suivi de ces plaintes ;

En 2023, nous avons reçu 10 plaintes liées à l'installation des nouveaux compteurs.

e. le délai moyen pour qu'on accuse réception de la plainte ;

En 2023, le délai moyen de transmission des accusés de réception à la suite d'une plainte (toutes causes confondues) était de 1,3 jour calendaire. Dans 91 % des cas, l'accusé de réception a été transmis dans les 24 heures suivant la réception de la plainte.

f. le délai de résolution de la plainte ;

En 2023, le délai moyen pour le traitement d'une plainte (toutes causes confondues) était de 14 jours.

g. le nombre de plaintes reçues par téléphone, par la poste et par courrier électronique.

En 2023, nous avons reçu 10 plaintes liées à l'installation des nouveaux compteurs.

90. Indiquer le nombre d'usagers d'Hydro-Québec qui ont refusé de changer leur compteur, pour l'année en cours et depuis le début des travaux de remplacement.

Au 31 décembre 2023, seulement 1,16% (50 376) des clients se sont prévalus de l'option de retrait (compteur non communicant). Il s'agit du nombre de compteurs non communicants installés.

91. Fournir les documents, notes, analyses ou études concernant le nombre de clients résidentiels pour lesquels un écart de consommation de plus de 20 % a été constaté depuis l'installation de compteurs de nouvelle génération.

Hydro-Québec ne détient pas de tels documents. Le remplacement du compteur d'un client n'a aucun lien avec les variations sur sa facture.

Ce sont les variations de température ou les changements aux habitudes de consommation ou d'équipements chez le client qui peuvent influencer la facture d'électricité. Les cas médiatisés ont été analysés et, dans tous les cas, la facturation s'est révélée le reflet réel de la consommation du client.

92. Fournir les documents, notes, analyses ou études concernant les écarts de précision de chaque génération de compteurs implantés dans le secteur résidentiel au Québec depuis 1950.

Hydro-Québec ne détient pas de tels documents.

Le processus d'homologation des compteurs d'Hydro-Québec est reconnu comme l'un des plus rigoureux en Amérique du Nord. Tous les compteurs utilisés sont aussi soumis aux normes de Mesures Canada. Ces normes indiquent les écarts de précision acceptables pour tous les types de compteurs et sont appliquées par Hydro-Québec.

Voir également la réponse à la question 90 de ce document.

93. Indiquer le nombre de clients résidentiels pour lesquels un écart de consommation a été constaté depuis l'installation de compteurs de nouvelle génération, par type de compteur remplacé.

Voir les réponses aux questions 90 et 91.

94. Indiquer le nombre de clients résidentiels munis d'un compteur de nouvelle génération pour lesquels une réduction de consommation de plus de 10 % a été constatée; ventilation par région.

Voir les réponses aux questions 90 et 91.

95. Indiquer le nombre de clients résidentiels pour lesquels une augmentation de consommation de plus de 10 % a été constatée depuis l'installation de compteurs de nouvelle génération; ventilation par région.

Voir les réponses aux questions 90 et 91.

96. Fournir les documents, notes, analyses ou études concernant le nombre d'incendies survenus depuis l'installation de compteurs de nouvelle génération. Fournir les coûts associés au remplacement.

Selon Hydro-Québec, aucun incendie ne peut être lié à un compteur de nouvelle génération.

97. Depuis 10 ans, indiquer les sommes dépensées pour l'achat d'électricité en période de pointe. Ventiler par appel d'offres et par année financière. Fournir les coûts moyens par MW ainsi que les prévisions pour 2024-2025.

Pour les années 2023 et 2024, les approvisionnements de court terme réels et prévus sont présentés au tableau suivant.

Achat d'énergie sur les marchés en \$ et TWh		
	2023	2024
	(Réel)	(2 mois réels et 10 mois prévisionnels)
M\$	88,0	25,2
TWh	1,041	0,356
\$/MWh	84,52	70,85

L'historique des approvisionnements de court terme est présenté dans le cadre du Plan d'approvisionnement 2023-2032 (R-4210-2022), au tableau 8.1, de la [pièce HQD-2, document 3](#).

Référence : <http://publicsde.regie-energie.qc.ca/layouts/publicsite/ProjectPhaseDetail.aspx?ProjectID=641&phase=1&Provenance=B&generate=true>
http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/641/DocPrj/R-4210-2022-B-0011-Demande-Piece-2022_11_01.pdf

98. Nombre de compteurs de nouvelle génération (dits intelligents) récupérés sur les lieux d'un incendie ou à la suite d'un incendie, depuis le début de leur installation sur le territoire québécois. Ventiler par année financière et détailler les sommes associées.

Selon Hydro-Québec, aucun incendie ne peut être lié à un compteur de nouvelle génération.

99. Nombre de compteurs de nouvelle génération qui ont dû être remplacés à la suite de défectuosité, depuis le début de leur installation sur le territoire québécois. Ventiler par année financière et par défectuosité; détailler les sommes associées.

En 2023, à la suite des validations effectuées, 56 516 compteurs ont été confirmés défectueux pour les raisons suivantes :

- Fonctionnalité (interrupteur de service, étiquette manquante, bouton de remise à zéro)
- intégrité physique (base endommagée, couvercle interne mal fixé, corps étrangers)

- Affichage (aucun, clignote, segments manquants, bloqués, intermittents)
- Composantes de communication défectueuse
- Défauts de programmation détectés par HQ
- Défauts de communication détectés par HQ

100. Ventilation par mois et par région administrative de la redevance d’abonnement facturée aux clients résidentiels d’Hydro-Québec en 2023-2024.

Les frais d’accès au réseau, exprimés en **cents par jour**, selon le tarif applicable, correspondent à un montant fixe que le client doit payer pour le service d’électricité.

Ils sont calculés à partir d’un montant établi sur une base quotidienne, multiplié par le nombre de jours inclus dans la période de consommation. Ainsi, le montant varie légèrement d’une facture à l’autre, selon le nombre de jours inclus dans la période de consommation.

Au cours des dernières années, et avec l’approbation de la Régie de l’énergie, la redevance d’abonnement a été gelée de façon à appliquer les hausses tarifaires davantage sur les prix d’énergie, favorisant l’augmentation d’une composante sur laquelle le client peut agir et ainsi, l’efficacité énergétique.

Pour plus de détails, voir le document [Tarifs d’électricité en vigueur le 1er avril 2024](https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/tarifs-electricite.pdf?v=20230401).
<https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/tarifs-electricite.pdf?v=20230401>

Lien 1 : <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/tarifs-electricite.pdf?v=20230401#page=16>

Source : site Web : <https://www.hydroquebec.com/residentiel/espace-clients/tarifs/mieux-comprendre-votre-tarif-electricite.html>

101. État de situation de tout projet d’efficacité énergétique visant à réduire la consommation en période de pointe, par l’utilisation des compteurs intelligents.

Depuis l’hiver 2019-2020, Hydro-Québec propose à ses clients des offres de tarification dynamique : l’option de crédit hivernal et le tarif Flex. Parmi les conditions d’admissibilité à ces offres, la consommation du client doit être mesurée par un compteur communicant.

Présentement, près de 300 000 clients se sont abonnés à une ou l’autre des deux options de tarification dynamique (crédit hivernal ou Flex D), et nous visons à quadrupler le nombre de ménages québécois mobilisés, pour atteindre un million en 2035. À terme, nous souhaitons qu’il

soit possible pour l'ensemble de notre clientèle d'adhérer à ce mode de tarification. L'idée n'est toutefois pas de le rendre obligatoire.

La tarification dynamique a ainsi permis d'effacer en moyenne 165 MW par événement pendant la dernière saison hivernale.

Nous souhaitons encourager une consommation judicieuse de l'électricité afin de pouvoir soutenir de nouveaux usages tout en limitant le coût de nos approvisionnements futurs.

Mieux consommer, notamment en période de pointe, nous permettra d'éviter la construction d'infrastructures de production, de transport et de distribution pour seulement un certain nombre d'heures plus froides par année.

Les offres de tarification dynamique ne requièrent aucun investissement de la part des clients et permettent à ceux-ci de réaliser des économies en faisant des efforts pour réduire leur consommation durant les événements de pointe.

Pour plus d'information sur la tarification dynamique, [voir notre site Web](#).

Hilo

Notre filiale Hilo propose aux clients des offres à valeur ajoutée leur permettant d'optimiser leur consommation d'énergie à la maison en plus de pouvoir participer aux événements de réduction de puissance (les « défis Hilo ») lors des pointes hivernales. La solution novatrice de gestion de la demande de puissance développée par Hilo en collaboration étroite avec Hydro-Québec respecte des critères rigoureux de sécurité et de confidentialité des données.

Le service de maison intelligente Hilo est maintenant offert dans plus de 90 % du territoire québécois. Cette couverture géographique étendue vient soutenir l'objectif de réduction de puissance de 620 MW à l'horizon 2028-2029, soit l'équivalent de la demande de plus de 114 000 ménages ou de la puissance produite par la centrale de la Romaine-2.

Comptant environ 35 000 clients en date du dernier défi de la saison*, Hilo a permis en 2023-2024 de déplacer 103 MW en puissance par défi, dépassant ainsi l'objectif fixé à 95 MW. Nous visons 621 MW à l'horizon 2028-2029.

Source : [Pièce HQD-2, document 3](#)

*Le nombre de clients Hilo est maintenant d'environ 37 000, en date du début avril 2024.

Lien 1 : <http://www.hydroquebec.com/residentiel/espace-clients/tarifs/tarification-dynamique.html>

Lien 2 : http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/641/DocPrj/R-4210-2022-B-0011-Demande-Piece-2022_11_01.pdf

102. Fournir le total des dépenses liées à la production d'études d'impact ou d'analyses concernant la mise en place de tarifs préférentiels d'électricité pour la Société de transport de Montréal. Fournir une copie de toute étude ou analyse produite à ce sujet.

Le tarif LG s'applique à la Société de transport de Montréal depuis le 1er avril 2014. C'est dans sa décision D-2014-037 que la Régie de l'énergie a accepté l'établissement du tarif LG.

103. Montant obtenu en raison de la vente de la centrale hydroélectrique Hull-2; bilan des revenus de vente d'électricité que générerait cette installation.

La transaction annoncée en 2016 vise la cession par Hydro-Québec de la centrale de Hull-2 et des actifs qui y sont associés à Hydro Ottawa.

La centrale de Hull-2, située au centre-ville de Gatineau, est l'une des plus petites du parc de production d'Hydro-Québec avec une puissance installée de 27 MW et une production annuelle de 0,15 TWh. Cette entente s'inscrit dans une démarche d'optimisation des ressources visant l'amélioration de la performance d'Hydro-Québec.

Consultez le communiqué de presse suivant : [Hydro-Québec et Hydro Ottawa parviennent à un accord visant la vente de la centrale de Hull-2.](#)

Lien : <http://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiqués-de-presse/1057/hydro-quebec-et-hydro-ottawa-parviennent-a-un-accord-visant-la-vente-de-la-centrale-de-hull-2/?fromSearch=1>

104. Sommes dépensées pour la négociation de l'entente commerciale conclue avec l'Ontario. Indiquer également le coût total prévu de tous les travaux liés à l'entrée en vigueur de cette entente, le coût de production unitaire du kWh de l'électricité qui sera vendue à l'Ontario ainsi que le prix unitaire du kWh de l'électricité qui sera achetée en Ontario.

Une entente de principe a été conclue avec l'Ontario en 2023 prévoyant des échanges de puissance (jusqu'à 600 MW) vers le Québec pour les mois d'hiver et vers l'Ontario pour les mois d'été. L'entente finale est en cours de finalisation.

Afin de remplir ses obligations, Hydro-Québec utilisera les infrastructures existantes et aucune dépense ne sera engagée pour mettre à niveau ces infrastructures.

De plus, la négociation de l'entente commerciale est effectuée par des employés d'Hydro-Québec dans le cadre de leurs fonctions et par conséquent la négociation de celle-ci n'a pas engendré de coûts supplémentaires de firmes externes.

105. Fournir le total des dépenses liées aux représentations devant le Bureau d’audiences publiques sur l’environnement (BAPE) en 2023-2024, ventilation par audience et par dossier.

En 2023, les dépenses d’Hydro-Québec liées aux mandats du Bureau d’audiences publiques sur l’environnement (BAPE) ont totalisé environ 63 k\$, pour la consultation ciblée sur le projet de ligne d’interconnexion Hertel-New York.

106. Liste des appels d’offres d’électricité auxquels Hydro-Québec a participé à l’extérieur du Québec.

Hydro-Québec n’a participé à aucun appel d’offres d’électricité à l’extérieur du Québec en 2023.

107. Indiquer le nombre de clients en retard de paiement et le montant total payé en retard par ces clients pour chacune des 10 dernières années. Indiquer également le nombre d’avis de recouvrement transmis à ces clients.

La situation économique continue de préoccuper notre clientèle, c’est pourquoi nous continuons d’accompagner les personnes ayant du mal à acquitter leur facture afin d’alléger leur fardeau financier en ces temps d’incertitude. Plus particulièrement, nous avons maintenu nos efforts de maximisation de l’accès aux ententes de paiement assouplies en 2023.

En 2023, nous avons conclu des ententes de paiement auprès de 178 000 clients résidentiels. En 2022, nous avons conclu des ententes de paiement auprès de 205 000 clients résidentiels. En 2021, nous avons conclu des ententes de paiement auprès de 185 000 clients résidentiels.

Par ailleurs, la dépense de mauvaises créances en 2023 s’est élevée à 88 M\$ comparativement à 89 M\$ en 2022 et 85 M\$ en 2021.

Note : Dorénavant, les ententes de type “confirmation paiement” et “solde entente” sont exclues du total des ententes conclues.

108. Copie de toute étude, analyse ou note concernant l’acceptation du paiement par carte de crédit et son impact financier pour Hydro-Québec.

Au cours des dernières années, Hydro-Québec a reçu des demandes de clients désireux de payer leur facture d’électricité par cartes de crédit. Toutefois, Hydro-Québec ne souhaitait pas assumer les frais très élevés associés à ce mode de paiement ni augmenter ses tarifs en fonction de ces charges additionnelles.

Le modèle utilisateur/payeur, qui implique que le détenteur de la carte de crédit assumera une charge additionnelle à la transaction pour avoir le privilège d'utiliser sa carte, a donc été considéré. La transaction doit se faire via une tierce partie, car le marchand (en l'occurrence Hydro-Québec) n'a pas le droit d'encaisser ces frais. Ce modèle est utilisé par d'autres compagnies d'énergie canadiennes dont Énergir, BC Hydro, Enbridge, NB Power.

Un appel de propositions a été publié en 2016 et 2017 en vue de la signature d'un contrat avec une tierce partie. L'analyse des propositions a révélé qu'aucune compagnie n'était en mesure d'offrir les modalités demandées. De plus, les sondages ont démontré très peu d'intérêt pour un modèle utilisateur payeur.

À la question: « Pour permettre le paiement par carte de crédit, Hydro-Québec mandaterait une firme qui collecterait les paiements et ajouterait 2 % au montant des factures pour couvrir les frais associés à ce mode de paiement. Dans ce contexte, payeriez-vous (votre facture d'électricité) par carte de crédit...? » les réponses étaient les suivantes:

<i>Toujours:</i>	<i>1,4%</i>
<i>Souvent:</i>	<i>0,8%</i>
<i>Rarement:</i>	<i>7,1%</i>
<i>Jamais:</i>	<i>90,4%</i>

Hydro-Québec a donc décidé de ne pas aller de l'avant avec ce projet.

109. Pour les cinq dernières années, indiquer les dépenses totales en électrification des transports et les dépenses totales pour la production, l'acquisition ou l'élaboration de batteries.

Concernant les dépenses en électrification des transports, nous vous référons à la réponse à la question 46.

Concernant les dépenses pour la production, l'acquisition ou l'élaboration de batteries, nous vous référons à la réponse pour le Centre d'excellence en électrification des transports et en stockage d'énergie (CEETSE) à la question 110.

110. Nombre d'employés et d'ETC ainsi que le budget total de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ) pour les 5 dernières années.

Direction principale – Institut de recherche d'Hydro-Québec

La direction principale – Institut de recherche d'HydroQuébec¹ (IREQ) développe des technologies et des applications de pointe adaptées au contexte énergétique du Québec, afin de permettre à l'entreprise d'améliorer la performance du système électrique et de mieux servir

sa clientèle. Pôle d'innovation de l'entreprise, l'IREQ regroupe le Centre de recherche d'Hydro-Québec et le Centre d'excellence en électrification des transports et en stockage d'énergie. Le Centre de recherche, dont les projets visent notamment à soutenir la transition énergétique, assure le leadership de l'entreprise au chapitre de l'évolution des connaissances et des solutions technologiques dans tous les domaines susceptibles d'avoir une incidence sur ses activités à court et à long terme.

Quant au Centre d'excellence, ses travaux portent sur les matériaux avancés pour la mobilité durable et le stockage d'énergie à petite et à grande échelle, deux éléments clés dans la lutte contre les changements climatiques.

Hydro-Québec est la seule entreprise d'électricité en Amérique du Nord à posséder un centre de recherche d'importance, le Centre de recherche d'Hydro-Québec (CRHQ). Elle consacre plus de 130 M\$ par année à ses projets d'innovation. L'équipe du CRHQ comprend environ 400 employés, dont des scientifiques, des techniciens, des ingénieurs et du personnel de toutes les spécialités qui unissent leurs expertises pour soutenir Hydro-Québec dans toutes les facettes de ses activités. Les activités du CRHQ sont regroupées dans deux centres : les Laboratoires de recherche et d'essais de Varennes et le Laboratoire des technologies de l'énergie (LTE) de Shawinigan.

Lien : <https://www.hydroquebec.com/innovation/fr/>

Le Centre d'excellence en électrification des transports et en stockage d'énergie (CEETSE) a été créé en 2017 et emploie environ 110 personnes au 31 décembre 2023. Il opère avec un budget annuel de plus de 45 M\$ et dispose d'équipes sur les 2 campus du CRHQ.

Lien : <https://www.hydroquebec.com/ce-electrification-transports-stockage-energie/>

111. Pour les cinq dernières années, indiquer les sommes dépensées pour l'enfouissement de lignes électriques, ventilées par année financière, par région administrative, par projet et par niveau de tension des lignes électriques.

Investissements en enfouissement de lignes électriques – Transport (en million de dollars)

Projet	Région	2023
INTERCONNEXION HERTEL-NEW YORK (CHPE)	Montréal	66,5
ANJOU/BOUT-DE-L'ÎLE	Montréal	10
BEAUMONT-FLEURY	Montréal	9,5

BEAUHARNOIS EST ET OUEST / CHÂTEAUGUAY	Montréal	4,6
LANGLOIS/LAROCQUE	Montréal	2,8
POSTE GAMELIN	Gatineau	1,6

Investissements en enfouissement de lignes électriques – Distribution (en million de dollars)

Projet	Région	2023
Poste Le Corbusier	Laval	6
Transfert Poste Austin vers Magog	Estrie	4
Poste Saint-Jérôme	Laurentides	2
Poste Saint-Pamphile	Chaudière-Appalaches	2
Poste La Prairie	Montréal	1
Poste Irlandais	Montréal	1
Souterrain Montréal-divers projets		66
Autres		119
	Total	201

112. Pour chacune des cinq dernières années, indiquer le nombre de demandes d'accès à l'information transmises au cabinet ministériel pour approbation

Aucune.

113. Ventilation des dépenses engagées pour l'élaboration, la publication et la promotion du Plan stratégique 2022-2026.

L'information contient des renseignements pouvant être sensibles sur le plan commercial et de nature confidentielle.

114. Coût relié à l'évaluation de l'état des installations de la centrale nucléaire Gentilly-2 par AtkinsRéalis, ainsi que le rapport complet d'évaluation.

Ce rapport d'évaluation contient des renseignements de nature commerciale, scientifique, technique et stratégique ou un secret industriel qui doivent demeurer confidentiels.

115. Ventilation des sommes dépensées pour la conclusion et la mise en place de l'entente entre Hydro-Québec et TES Canada pour le développement construction d'une usine de production d'hydrogène et sa capacité d'autoproduction (éolien et solaire)

Voir la réponse à la question 118 de ce document.

116. Chronologie des actions et des rencontres entre Hydro-Québec et TES Canada pour le développement construction d'une usine de production d'hydrogène et de sa capacité d'autoproduction (éolien et solaire)

Voir la réponse à la question 118 de ce document.

117. Copie de l'entente conclue entre Hydro-Québec et TES Canada pour la construction d'une usine de production d'hydrogène

Voir la réponse à la question 118 de ce document.

118. Copie du contrat d'approvisionnement entre Hydro-Québec et TES Canada

Le 15 février 2023, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la Loi visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution d'Hydro-Québec et à accroître l'encadrement de l'obligation de distribuer de l'électricité. Les projets concernés par cette loi devront dorénavant obtenir l'autorisation du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie avant de pouvoir être raccordés par Hydro-Québec ou un autre titulaire de droit exclusif de distribution de l'électricité.

La liste des projets autorisés est disponible sur le site du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie à la page suivante:

<https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/conformite/autorisation-projet-electrique>

Il est prévu que les entreprises dont la demande a été autorisée puissent convenir des paramètres précis du raccordement au réseau. Par ailleurs, tous les projets approuvés font l'objet d'une analyse d'optimisation au niveau énergétique (efficacité énergétique et gestion de la pointe).

119. Liste des projets ayant appliqués pour obtenir une part des 1000 mégawatts (MW) encore disponibles pour des projets industriels au Québec.

Le 15 février 2023, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la Loi visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution d'Hydro-Québec et à accroître l'encadrement de l'obligation de distribuer de l'électricité. Les projets concernés par cette loi devront dorénavant obtenir l'autorisation du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie avant de pouvoir être raccordés par Hydro-Québec ou un autre titulaire de droit exclusif de distribution de l'électricité.

La liste des projets autorisés est disponible sur le site du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie à la page suivante:

<https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/conformite/autorisation-projet-electrique>

120. Ventilation des investissements prévus pour augmenter la puissance de 8000 à 9000 MW dans le Plan d'action 2035 détaillée par projet et par région.

Les investissements à réaliser pour répondre à la demande croissante seront de l'ordre de 90 à 110 G\$ d'ici 2035 et s'ajoutent aux investissements en pérennisation visant à assurer la fiabilité et la qualité du service.

L'installation de nouvelles sources de production énergétique passe principalement par deux sources de développement :

- La valorisation du parc de centrales existantes et le développement de nouveaux sites de production hydroélectrique, qui permettront d'ajouter 3 800 à 4 200 MW de nouvelle puissance. Hydro-Québec étudie à l'heure actuelle le potentiel de la rivière du Petit Mécatina, comme un site possible pour un nouveau projet de production.
- La filière éolienne, et dans une certaine mesure la filière solaire, pour lesquelles plus de 10 000 MW de capacité installée sont prévus. Ces projets découlent d'appels d'offres et sont réalisés en partenariat avec les promoteurs de parcs de production. Les régions où sont développés des projets sont donc tributaires du marché et des partenariats d'affaires.

Hydro-Québec mettra à la disposition du public des données sur la planification du réseau de transport et son évolution prévue, afin justement d'informer les parties prenantes des développements et opportunités futurs.

121. Listes de actions entreprises par Hydro-Québec pour encourager ses clients résidentiels, commerciaux, et industriels à avoir une meilleure efficacité énergétique.

La consommation efficace et judicieuse de l'électricité sera essentielle pour réaliser la transition énergétique. La mobilisation de tous les acteurs, incluant les clients résidentiels, commerciaux, institutionnels et industriels, ainsi que les partenaires de l'industrie sera donc requise. C'est dans cette vision qu'Hydro-Québec s'est dotée d'une cible ambitieuse en efficacité énergétique. En effet, dans son *Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère*, Hydro-Québec prévoit doubler les économies d'énergie réalisées par ses clients et clientes afin de dégager de 1 600 à 1 800 MW de puissance supplémentaire à l'horizon 2035. Cela équivaut à une cible de 21 TWh en efficacité énergétique au total d'ici 2035 (voir la page 10 du Plan d'action).

Pour atteindre cet objectif, des efforts de réduction de la consommation seront requis dans l'ensemble des marchés. Hydro-Québec sera donc en action pour accompagner sa clientèle dans ce grand chantier, notamment via la bonification de l'offre d'accompagnement personnalisé, la bonification des incitatifs financiers, l'élargissement des offres tarifaires et la collaboration avec les acteurs du milieu énergétique et le gouvernement du Québec.

À cet effet, pensons par exemple au nouveau programme LogisVert, lancé récemment pour offrir des aides financières sur des équipements et travaux pour les clients résidentiels. Hydro-Québec misera ainsi sur la bonification de ses programmes et initiatives afin de favoriser une meilleure consommation de l'électricité.

Pour en savoir plus sur les offres et programmes existants :

- Volet résidentiel : <https://www.hydroquebec.com/residentiel/mieux-consommer/>
- Volet affaires : <https://www.hydroquebec.com/affaires/programmes-outils/>

Pour en apprendre davantage sur la vision d'Hydro-Québec pour la réduction de la consommation : <https://www.hydroquebec.com/data/a-propos/pdf/plan-action-2035.pdf#page=10>

122. État de situation de l'exploration de différentes filières en vu de la décarbonation prévu au Plan d'action 2035. Indiquer les technologies étudiées, les résultats ainsi que les coûts reliés aux analyses.

Un bouquet de solutions devra être déployé pour atteindre les objectifs de décarbonation du Québec. L'hydroélectricité et l'éolien occuperont certainement une place importante dans les projets à venir, mais d'autres filières et technologies devront aussi être mises à contribution. Pensons par exemple au solaire, au stockage et à d'autres solutions technologiques qui permettront de faire face à la demande croissante en électricité.

Les analyses de ces filières et solutions technologiques sont toutefois de nature confidentielle. Pour plus de détails quant aux filières potentielles et à la vision d'Hydro-Québec pour augmenter la production d'électricité, veuillez consulter le [Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère](#) d'Hydro-Québec.

Lien : <https://www.hydroquebec.com/data/a-propos/pdf/plan-action-2035.pdf#page=13>

123. Prévision des investissements reliés aux infrastructures de transports ventilée par région et par projet.

Il est estimé qu'Hydro-Québec investira de 45 à 50 G\$ à l'horizon 2035 pour rehausser la capacité de notre réseau de transport afin de maximiser l'accès à la nouvelle production.

Aussi, afin de permettre aux acteurs du secteur privé de mieux planifier leurs activités, nous poursuivons notre planification ouverte offrant au marché une meilleure vision de l'état du réseau de transport et de son évolution prévue. Notre objectif sera de permettre aux différents acteurs, comme les promoteurs de parc éolien, les fournisseurs et les entreprises énergivores, de connaître les zones où de la capacité est disponible et de s'ajuster en conséquence. Nous prévoyons ainsi pouvoir contribuer à accélérer les mises en service et à réduire les délais de raccordement.

Le lien ci-dessous montre les principaux projets d'Hydro-Québec :

<https://www.hydroquebec.com/projets/>

Hydro-Québec poursuit notamment ses travaux dans le cadre du déploiement d'une ligne à 320 kV à courant continu d'environ 100 km entre le poste des Appalaches, près de Thetford Mines, et un point situé à la frontière entre le Québec et le Maine, en vue de la mise en place d'une nouvelle interconnexion de 1 200 MW entre le Québec et le réseau de la Nouvelle-Angleterre.

Hydro-Québec a également débuté la construction du poste et de la ligne souterraine de la nouvelle interconnexion Hertel-New York, qui permettra d'acheminer jusqu'à 10,4 TWh d'énergie renouvelable. La construction d'une ligne à courant continu de quelque 58 km relira le poste Hertel (Québec) à un point d'interconnexion près de la frontière.

[Voir rapport annuel 2023, p. 13 \(Projets majeurs réalisés en 2023\)](#)

Lien : <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/rapport-annuel-2023-hydro-quebec.pdf>

124. Copie des documents, notes, études, analyses, recherches, sondages, scénarios ou projections concernant le choix de cours d'eau pour la construction de futur barrage.

Selon le Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec, plus de 150 à 200 TWh additionnels d'électricité propre seront requis pour que le Québec atteigne la carboneutralité en 2050. Ainsi, d'ici 2035, nous planifions l'ajout de 60 TWh, soit entre 8 000 et 9 000 MW de puissance additionnelle. Pour y arriver, le plan mentionne plusieurs initiatives dont :

- 1- L'ajout de 3 800 à 4 200 MW de nouvelles capacités hydroélectriques grâce à l'augmentation de la puissance de nos centrales existantes, ainsi qu'à la construction de nouvelles centrales hydroélectriques, y compris de centrales à réserve pompée.

La rivière du Petit Mécatina est à l'étape de l'étude préliminaire.

Rappelons que même si nous menons des études, aucun nouveau projet hydroélectrique n'est confirmé à ce jour.

Référence : [Plan d'action 2035](#) (p.4, 13-15)

Lien 1 : <https://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiques-de-presse/1939/hydro-quebec-rehausse-ses-cibles-en-efficacite-energetique-et-chemine-dans-levaluation-du-potentiel-hydroelectrique-du-quebec/?fromSearch=1>

Lien 2 : <https://www.hydroquebec.com/data/a-propos/pdf/plan-action-2035.pdf>

125. Copie des documents, notes, études, analyses, recherches, sondages, scénarios ou projections concernant l'utilisation de petits réacteurs modulaires.

L'information est sensible sur le plan commercial et de nature confidentielle.

126. Ventilation des investissements de 155 à 185G\$ prévu au Plan d'Action 2035 par projet.

Puisque les projets ne sont pas encore déterminés, la seule ventilation des investissements disponible est celle de la page 22 du [Plan d'action 2035](#)

© Hydro-Québec, 2024
Équipe – Médias et affaires gouvernementales
Tous droits réservés

